

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 16/I

Séance du mardi 4 avril 2006, première partie

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	736
Ouverture de la séance	739
Interpellation :	
Politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap (M. Roger Cosandey). <i>Dépôt</i>	739
Motion :	
«Pour un accès Internet bon marché» (M. Alain Bron). <i>Dépôt</i>	739
Pétition :	
Maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (M ^{me} S. Pagano Studer et consorts [604 signatures]).	
<i>Rapport polycopié</i> de M. Paul-Louis Christe, rapporteur	759
<i>Discussion</i>	760
Questions orales	739
Préavis :	
N ^o 2005/85 Modération du trafic dans le quartier des Fleurettes.	
Réponse à la pétition de M ^{me} Monique Corbaz et consorts (Travaux)	743
<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Florence Germond, rapportrice	747
<i>Discussion</i>	747
N ^o 2005/86 Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois (Travaux)	749
<i>Rapport polycopié</i> de M. Maurice Calame, rapporteur	757
<i>Discussion</i>	758
N ^o 2006/4 Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes (Enfance, Jeunesse et Education, Travaux, Services industriels)	763
<i>Rapport polycopié</i> de M. Bernard Zahnd, rapporteur	768
N ^o 2005/70 Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes.	
Réponse à la motion de M ^{me} Mireille Cornaz (Enfance, Jeunesse et Education)	770
<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice	776
<i>Discussion générale</i>	777

Ordre du jour

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2006 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Rapport-préavis N° 2005/70*: Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes. Réponse à la motion M. Cornaz. (EJE). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

3. *Rapport-préavis N° 2005/53*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 6^e partie: Economie. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). MARC-OLIVIER BUFFAT.

4. *Rapport-préavis N° 2005/85*: Modération du trafic dans le quartier des Fleurettes. Réponse à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts. (Trx). FLORENCE GERMOND.

5. *Préavis N° 2005/86*: Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois. (Trx). MAURICE CALAME.

6. *Pétition de M^{me} S. Pagano Studer et consorts (604 sign.)* pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos. (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7. *Préavis N° 2006/4*: Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx, SI). BERNARD ZAHND.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

8. *Projet de règlement de M. Alain Hubler*: «Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville». (8^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

9. *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour un plan de densification durable et de qualité. (10^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

10. *Postulat de M^{me} Christina Maier*: «Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne!» (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

11. *Postulat de M. Serge Segura*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

12. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Assurer la mixité, c'est aussi... permettre l'accès à l'acquisition de logements pour ceux qui le demandent». (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

13. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC». (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

14. *Motion de M. Grégoire Junod et consorts*: «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts* pour un quartier écologique à Lausanne. (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Motion de M^{me} Sylvie Freymond*: «Evitons le pilon pour les livres!» (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

17. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Agglomération: quelle consultation et quid d'éventuelles nouvelles propositions?» (2^e). [AGF]. DISCUSSION.*

18. *Interpellation de M. Alain Hubler*: «Quelle démocratie pour quelle agglomération?» (7^e). [AGF]. DISCUSSION.*

19. *Interpellation de M^{me} Céline George-Christin* au sujet de l'abandon de la gestion des réfectoires scolaires. (8^e). [EJE]. DISCUSSION.*

20. *Interpellation de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage». (3^e). [AGF]. DISCUSSION.*

21. *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts* pour une journée «En ville, sans ma voiture!» à Lausanne le 22 septembre 2006. (13^e). [Trx]. DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

Prochaines séances: 2.5, 30.5, 13.6, 27.6 (18 h, séance double), 29.8 (de 18 h à 20 h), 12.9 (18 h, séance double), 3.10, 24.10, 7.11 (18 h, séance double), 21.11, 5.12 (18 h, séance double), 6.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Jean-Christophe Bourquin
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

28.6 Rapport-préavis N° 2005/31: Augmentation à sept semaines par année du droit aux vacances des apprentis. Pour un congé d'adoption identique au congé-maternité. Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale. Réponses aux motions F. Ghelfi. (AGF). MARC DUNANT.

28.6 Pétition d'un groupe d'habitants (134 sign.) contre la pose d'une installation de téléphonie mobile dans le clocher du temple de Bellevaux. (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.9 Initiative de M^{me} Andrea Eggli: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». (Trx). TRISTAN GRATIER.

13.9 Initiative de M^{me} Graziella Schaller: «Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous!» (EJE). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

13.9 Initiative de M. Fabrice Ghelfi: «Pour un plan lumière en ville de Lausanne. Et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire?» (SI). GRÉGOIRE JUNOD.

13.9 Rapport-préavis N° 2005/49: Horaires des magasins. Réponse aux motions de M^{me} Zamora et MM. Franck, Rosset, Burnet, Cavin et Fasel. Réponse aux pétitions du Comité de défense des travailleurs des grands magasins, du Parti socialiste lausannois et de DECLIC (Développement économique du commerce lausannois et des intérêts communs). (SP). NICOLE GRIN.

13.9 Préavis N° 2005/51: Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. (SSE, EJE). RAPHAËL ABBET.

25.10 Rapport-préavis N° 2005/58: Réponse à la motion D. Gilliard intitulée «Pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions». (SSE). GRAZIELLA BERTONA.

25.10 Rapport N° 2005/1: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

25.10 Pétition de M. B. Corthésy et consorts (116 sign.) pour l'amélioration de la sécurité des piétons à l'avenue Vulliemin à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

25.10 Pétition de M. Ph. Huguenin et consorts (600 sign.) pour l'annexe du Terrain d'aventure au chemin de Pierre-fleur à Lausanne. (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

22.11 Préavis N° 2005/77: Vente de parcelles propriété de la Commune à Montblesson et Vers-chez-les-Blanc. (CSP). ROLAND OSTERMANN.

22.11 Pétition de M. A. Huber et consorts (172 sign.): «Non aux antennes sur l'église Sainte-Thérèse!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

22.11 Pétition des Amis de la Cité, du Groupe des habitants du quartier Barre-Vallon-Industrie et consorts (4648 sign.): «Sauvez les anciennes écuries et magasins de la Ville de Lausanne ou <magasins des cultures>!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

6.12 Pétition de M. O. Moeschler et consorts (1378 sign.) demandant le rétablissement de passages pour piétons et la mise en place de mesures d'aménagement et de modération du trafic dans la nouvelle zone 30 du quartier France-Collonges-Maupas-Beaulieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.1 Rapport-préavis N° 2005/83: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles Nos 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, le PAC N° 296, les parcelles Nos 7052 et 3429, la route de Berne, l'avenue de la Sallaz et les parcelles Nos 3423, 3422, 3421 et 3420. Radiation partielle des plans légalisés Nos 222, 433, 549 et 574. Radiation des plans légalisés Nos 619 et 443. Réponse à la pétition de l'Association radicale de la Sallaz et de l'Association des commerçants de la Sallaz. Construction de la route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades. Etude d'impact sur l'environnement. Crédit d'investissement. (Trx, SSE, SI). PHILIPPE MIVELAZ.

7.2 Préavis N° 2005/84: Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique du Service de l'électricité de Lausanne (SEL). Planification des investissements. Préavis d'intention. (SI). JACQUES BONVIN.

7.2 Rapport-préavis N° 2005/87: Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne et réponse à la motion M. Dunant «Lausanne, ville centre... aussi la nuit!» (SP, AGF, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). DIANE GILLIARD.

7.2 Pétition de M. K. Gossweiler pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.3 Préavis N° 2006/1: Demande de crédit pour la reconstruction de la Cabane des Bossons. (EJE, SSE, Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

21.3 *Postulat de M. Roland Rapaz*: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

21.3 *Motion de M. Roland Philippos* pour que Lausanne soutienne les projets de la Fondation Digger, active dans le déminage humanitaire, et contribue ainsi à lutter contre les conséquences dramatiques des mines antipersonnel. (AGF). FABRICE GHELFI.

21.3 *Postulat de M^{me} Adèle Thorens*: «Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx, EJE). JOSIANNE DENTAN.

21.3 *Postulat de M^{me} Andrea Egli*: «Nettoyage des locaux de la Ville: au moins un salaire décent!» (SP). FRANÇOIS HUGUENET.

21.3 *Postulat de M. Serge Segura*: «Blécherette–Bellevaux: une nouvelle ligne de bus». (AGF). MARC DUNANT.

21.3 *Rapport-préavis N° 2006/3*: Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat: «Sauver la Bavaria». (Trx). GAZIELLA SCHALLER.

21.3 *Préavis N° 2006/5*: Autorisation de plaider dans le procès que la Commune de Lausanne envisage d'intenter au superficiaire du garage parking de Mon-Repos. (SSE, AGF, CSP). YVAN SALZMANN.

21.3 *Rapport-préavis N° 2006/6*: Projet «Pôle Suisse Occidentale». Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux «Les lumières de la ville. Lausanne et les mutations des sociétés électriques». (SI). DENIS PACHE.

21.3 *Pétition du Groupement des habitants du quartier de la Violette, de la Société de développement du Nord et consorts (402 sign.)*: «Non à la démolition du Foyer du Soldat!» COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.4 *Préavis N° 2006/7*: Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande d'un crédit-cadre (1^{re} étape). (Trx). GIANNI JOHN SCHNEIDER.

4.4 *Préavis N° 2006/8*: Remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, SI). TRISTAN GRATIER.

4.4 *Préavis N° 2006/9*: Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc: construction et transformations. Crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). ROLAND OSTERMANN.

4.4 *Préavis N° 2006/10*: Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels. Demande de crédit-cadre 2006-2009. (SI). JEAN MEYLAN.

4.4 *Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts (262 sign.)* pour la sauvegarde de la promenade Jean-Villard-Gilles. COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.4 *Pétition des habitants de la Cité (17 sign.)* pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

27.1.04 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e/04). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.12.04 *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04). DISCUSSION.

8.11 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e). DISCUSSION.

6.12 *Interpellation de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M^{me} Nicole Grin*, sur la gestion du contentieux des taxis. (10^e). DISCUSSION.

7.2 *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Ville de Lausanne: collectivité publique ou société d'assurance?» (13^e). DISCUSSION.

21.3 *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «L'îlot du Métrobus tl à la rue du Grand-Chêne: un danger pour les passagers du Métrobus?» (15^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 4 avril 2006, première partie

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M^{me} Josianne Dentan, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Céline George-Christin, M^{me} Nicole Grin, M. Pierre-Henri Loup, M^{me} Florence Peiry-Klunge, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Graziella Schaller, M^{me} Michelle Tauxe-Jan, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés: M^{me} Dominique Aigroz, M. André Mach, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Jean Meylan, M. Jean Mpoy, M. Daniel Péclard, M. Thomas Schlachter.

Membres présents	82
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Opérations préliminaires, communications. Nous avons appris la naissance le 2 avril de Timoléon, le fils de notre collègue Sylvie Favre. Timoléon était un général corinthien, qui a libéré la Sicile des griffes du tyran Denys de Syracuse. Il a rétabli l'économie et l'agriculture, il a relevé les murs et les temples, rendu aux cités leurs lois et leur liberté. Si cet enfant ne s'engage pas dans la vie politique, je ne sais pas ce qui arrivera!

Je passe la parole au secrétaire du Conseil pour les autres communications.

M. Daniel Hammer, secrétaire: – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je serai bref. Nous avons reçu une interpellation de M. Roger Cosandey relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap et une motion intitulée «Pour un accès Internet bon marché», de M. Alain Bron. C'est tout.

Interpellation de M. Roger Cosandey relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap

Dépôt

Lausanne, le 4 avril 2006

(Signé) *Roger Cosandey*

**Motion de M. Alain Bron
«Pour un accès Internet bon marché»**

Dépôt

Lausanne, le 21 mars 2006

(Signé) *Alain Bron*

Le président: – Merci, Monsieur le Secrétaire. Point B, questions orales. J'attends vos questions.

Questions orales

Question

M^{me} Monique Cosandey (Soc.): – Je pense que ma question s'adresse à M. le syndic. J'ai lu il y a quelques jours dans *24 heures* que la Ville de Lausanne se refusait à faire des jumelages – ce qu'elle a annoncé depuis de longues années. J'étais d'ailleurs intervenue sur cette décision, que je regrette, parce que je crois que les jumelages apportent beaucoup d'émulation, surtout parmi les jeunes citoyens des deux villes jumelées. Mais enfin, c'est le choix de la Ville de Lausanne. En revanche, celle-ci développe des projets avec certaines villes, ou petites localités, et j'en reviens à ce qui s'est passé dans les années 1990. Nous avons eu des contacts avec la ville de Singeorz-Bay, en Roumanie. J'aimerais demander à M. le syndic si ces contacts ont été poursuivis et ce qui s'est passé... A M. le syndic, ou peut-être à M. Schilt, je les vois discuter entre eux...

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il ne suffit pas de lire 24 heures, mais aussi le préavis 2005/53 – que vous allez examiner au début de la deuxième séance vu mon absence entre 19 h et 20 h – sur le développement durable en Ville de Lausanne, 6^e partie économique. Cette doctrine y est explicitement rappelée. Il n’y a donc pas besoin de remonter en 1991. Pour le reste, nous avons eu des relations avec St-Georges-les-Bains au moment de la libération de la Roumanie de M. Ceausescu, puis pendant quelques années. Ensuite, le but initial étant atteint et les relations étant devenues plus compliquées, nous ne les avons pas poursuivies. Je ne sais pas exactement quand cela s’est produit, à la fin des années 1990. Nous avons aussi quelques relations épisodiques avec Osijek, c’est plus récent, mais il ne s’agit absolument pas de jumelage. Nous envisageons également des relations de type réseau, comme nous le disons dans ce fameux préavis – que je vous offre encore la possibilité de lire jusqu’à tout à l’heure, ou d’ici une prochaine séance!

Question

M. Roland Philippoz (Soc.): – Ma question s’adresse au directeur des Travaux. Des habitants du quartier de St-Roch se plaignent de subir des nuisances, particulièrement la nuit, sous forme de bruits et de vibrations. Ils ne savent pas s’il faut les attribuer au chantier du m2 ou à celui de Tridel. Pourriez-vous nous informer à ce propos?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Dans le cadre des grands chantiers en cours, dont les deux nommés, des effets secondaires un peu particuliers se manifestent parfois. Notamment le bruit solidien¹, qui se propage dans le sol. Même à 50 mètres de profondeur, des transferts de vibrations se produisent quand, sous terre, les ouvriers utilisent un brise-béton. La semaine passée, quelques téléphones de gens du quartier nous ont annoncé ce phénomène. Ce n’est pas la première fois. L’utilisation du brise-béton est interdite la nuit pour éviter ce genre de nuisances. Je peux rassurer les habitants: les bruits entendus à St-Roch venaient du chantier Tridel. Ces travaux sont terminés depuis vendredi soir. Ils ne devraient en principe pas se répéter, sauf cas exceptionnel.

Pour le chantier du m2, deux sites sont susceptibles de produire ce phénomène. Il sont clairement repérés, l’un au tunnel de Langallerie, le deuxième à proximité du Musée de design et d’arts appliqués contemporains (Mudac) – un chantier qui ne devrait pas durer très longtemps. Personne n’habite tout près, il n’y a pas d’effets directs, mais qui sait? En tout cas nous n’avons pas eu d’appel de ce quartier-là. Au tunnel de Langallerie, l’entreprise a l’interdic-

¹ Par bruit solidien secondaire, on entend le bruit provenant de corps solides provoqué par des vibrations.

tion d’utiliser ce type d’engin depuis – si je ne dis pas de bêtises – 9 h ou 10 h le soir jusqu’à 7 h le matin. Voilà les informations que je peux vous donner. Et en ce qui concerne ce chantier, la population a été invitée à une séance d’information et un échange a eu lieu suite à l’apparition de ce phénomène.

Question

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Vous connaissez cette affiche? (*Il montre l’affiche annonçant la «Fête des voisins».*) Tout ce qui peut favoriser les rencontres et la convivialité et, partant, le dialogue et une amélioration des conditions de vie, de voisinage et de sécurité dans notre ville, doit être salué. Et je le salue! Mais pourquoi diantre avoir choisi un mardi du Conseil communal? Je sais bien que nous ne sommes pas issus de la cuisse de Jupiter, mais c’est très frustrant de penser que nous userons nos fonds de culotte ici, alors que nos conjoints auront le plaisir – mais aussi les tâches d’organisation – de recevoir les voisins et les voisines. Je le dis d’autant mieux que la campagne électorale est finie. Je trouve très dommage de ne pas pouvoir être associé à cette soirée, ou de devoir renoncer à siéger au Conseil communal. Ma question s’adresse...

Le président: – ... à qui de droit. C’est M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – Nous n’avons pas choisi cette date, Monsieur Chollet. C’est une journée européenne, comme «En ville sans ma voiture». Elle a lieu chaque année à cette date, qui ne change pas, ça peut donc être n’importe quel jour de la semaine. La «Fête des voisins» aura lieu dans toute l’Europe ce mardi-là, Conseil communal ou pas.

Question

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Ma question s’adresse à M. le directeur des Travaux, en tant que responsable de l’affichage. Certaines ici, certains peut-être aussi, ont sans doute vu depuis deux ou trois semaines des affiches de *Lausanne-Cités* – je cite intentionnellement le nom du journal. Notamment une, qui représente le corps d’une femme, sans tête – on lui a coupé la tête, parce qu’elle pourrait penser, peut-être... – mais surtout avec deux seins pigeonnants, et la légende suivante: «Deux pièces avec balcon». Certaines de ces affiches ont été déchirées, lésardées. J’en ai parlé avec quelques femmes de mon entourage, j’ai aussi reçu des messages indignés de femmes, qui considèrent que c’est dégradant, injurieux et, en plus, d’une extrême vulgarité. Alors voici ma question: la Municipalité – ou ses services – a-t-elle vu cette affiche au préalable? A-t-elle réagi, a-t-elle eu des doutes, s’est-elle posé des questions, est-ce qu’il y a eu une discussion? Qui a décidé?

Le président : – ... (*inaudible*)

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Oui, c'est une seule question en plusieurs questions! Et qu'en est-il – voici ma deuxième question – de la réponse au postulat de ma camarade Evelyne Knecht, qui demandait une charte éthique en conformité avec la charte d'Alborg, concernant notamment l'affichage, que la Municipalité a signée?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Ce n'est plus une question, c'est une interpellation! Le sujet est vaste... Pour ma part, je n'ai pas vu ces images. Parmi mes collègues, une seule personne me dit l'avoir vue. Je prends note en tout cas de l'interrogation. Comme vous la décrivez, je partage vos propos, chère Madame. Cette affiche ne m'a pas été signalée, n'a pas été signalée à la Municipalité... Je rappelle que dans les cas d'affiches tendancieuses, ce n'est pas votre serviteur, le directeur ou la directrice des Travaux, qui prend la décision. C'est une décision de la Municipalité. Donc je prends note. J'apprends par mon collègue de droite qu'il y a également une affiche avec un homme qui pourrait poser problème en termes d'image. En ce qui concerne la deuxième question, la Municipalité fera une proposition émanant de votre serviteur tout prochainement, afin d'accompagner ce type d'événements dans le futur.

Question

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le directeur des Travaux. Utilisateur régulier des transports publics, je constate qu'en certains lieux, les zones d'arrêt des bus sont en très mauvais état. Il s'agit en particulier de l'arrêt nord de St-François, côté église. A cet endroit, le revêtement est très dégradé, voire absent, et les trous dans la chaussée sont nombreux. Les voyageurs et les véhicules sont fortement secoués, ce qui n'est pas bon pour le matériel ni agréable pour les usagers. Voici donc ma question : est-il prévu une remise en état prochaine de cette zone d'arrêt, cas échéant en renforçant la chaussée pour mieux résister au passage des véhicules? Question subsidiaire : existe-t-il un contrôle systématique et une remise en état des zones d'arrêt des transports publics sur le territoire lausannois?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – La durée de vie d'une chaussée est, en gros, d'une dizaine d'années. Ça dépend des conditions climatiques, mais également d'un autre facteur, le nombre des véhicules et la charge sur essieu. L'évolution du matériel roulant, qui voit notamment augmenter le confort du passager, a très fortement accru la charge sur essieu, ainsi que le nombre de ceux-ci. Ça ne va pas aller mieux, je vous l'avais d'ailleurs dit à l'occasion du préavis sur Chailly, qui prévoit une évolution du matériel roulant assez importante. S'il y a un effet

sur les dimensions, il y en a également un sur la charge. Cela préoccupe le chef du Service routes et mobilité et en particulier le secteur qui s'occupe de la route. Une étude spécifique a été confiée à l'EPFL et au Laboratoire des voies de circulation (LAVOC), pour redimensionner les voies de bus. L'arrêt n'est pas seul en cause. Sur les voies également, on roule toujours au même endroit, ce qui fatigue très rapidement la chaussée.

Vous me donnez l'occasion, par cette petite question, de vous annoncer que le directeur des Travaux pourrait proposer, d'abord à la Municipalité si elle l'accepte, puis à vous-mêmes, une réfection complète des voies de bus, puisqu'elles vont subir une dégradation très importante à court et moyen terme. C'est un investissement assez conséquent, il faudrait procéder par étapes. Néanmoins, les services techniques de la Ville, et plus particulièrement le service précité, sont en train d'élaborer une stratégie par rapport au réseau 08, et de définir des priorités.

La route la plus abîmée n'est de loin pas la place St-François. Aujourd'hui c'est l'avenue du Mont-d'Or, elle est dans un état désastreux. Il y en a encore quelques autres. En effet, si, en plus, le bus n'est pas très moderne – comme sur la ligne 4, où roule un bus relativement ancien – chaque nid de poule provoque des nuisances sonores assez importantes. Une proposition pourrait être faite à terme pour rénover la superstructure routière, plus particulièrement là où de nouveaux bus vont progressivement être mis en place.

Le président : – Merci, Monsieur le Directeur. Est-ce qu'il y avait d'autres questions orales? Je ne suis pas sûr d'avoir...

Question

M. Alain Bron (Soc.) : – J'ai envie de reparler du Pont de Chailly ce soir. Le Centre d'animation et de rencontres de Chailly a organisé ce week-end une grande fête sur trois jours, avec cortège d'enfants, Bonhomme Hiver, boissons, bal sous cantine, etc. Il avait demandé que le parking – le fameux parking – soit rendu aux piétons à partir de samedi midi. Les services compétents ont posé des panneaux précisant qu'il était interdit d'y stationner à partir de samedi. Or, force a été de constater que ce jour-là à 17 h, le parking était encore entièrement occupé par des voitures, sous l'œil impassible de deux motards de la police postés là pour diriger le cortège des enfants. Ils prétendaient n'avoir reçu aucune consigne à ce propos, comme si la police devait recevoir des consignes pour agir contre les voitures parkées illicitement. A force d'insistance, les deux motards sont quand même intervenus pour que le parking soit vidé. J'aimerais cependant savoir comment la Municipalité compte faire à l'avenir pour que ce parking ne soit plus exclusivement un lieu de stationnement et redevienne une place telle qu'on nous l'a promise. Une place pour les usagers, donc une place sans voitures.

Le président : – Qui répond pour la Municipalité? Monsieur... Non... Vous allez répondre par écrit peut-être?

(Long silence, brouhaha.) M^{me} la directrice de la Sécurité publique.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Je l'apprends aujourd'hui, je n'étais pas au courant de cette affaire. Je vais me renseigner sur ce qui s'est passé exactement et je pourrai vous répondre par écrit. Mais si vous voulez que ce parking soit débarrassé définitivement... *(Brouhaha.)* Non! C'est ce que j'ai cru comprendre... Pendant les fêtes? C'est autre chose, ça ne devrait pas poser de problème. En général, pendant les fêtes, c'est facile à organiser, la place est libérée des voitures. J'ai passé devant, j'ai vu une tente et des voitures à côté. Je ne peux pas vous en dire plus.

Le président: – Bien, il y aura une réponse écrite.

Il n'y a plus de questions orales. Nous allons prendre les rapports-préavis. Le syndic doit s'absenter entre 19 h et 20 h, il vous l'a dit. Par conséquent, le rapport-préavis 2005/53, «Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne. Agenda 21, 6^e partie», sera traité en deuxième partie de notre séance. Je vais procéder comme d'habitude en prenant les préavis qui ont fait l'objet d'une décision unanime de la commission, à savoir les points 4, 5, 6 et 7.

Point 4 de l'ordre du jour, rapport-préavis N° 2005/85, «Modération du trafic dans le quartier des Fleurettes. Réponse à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts». J'appelle à la tribune M^{me} Florence Germond.

Modération du trafic dans le quartier des Fleurettes

Réponse à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts

Rapport-préavis N° 2005/85

Lausanne, le 8 décembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

La Municipalité répond, par le présent rapport-préavis, à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts, sollicitant l'instauration d'une zone de rencontre dans le quartier des Fleurettes, actuellement en zone 30.

2. Rappel de la pétition

Déposée le 3 septembre 2002, cette pétition¹, accompagnée de 567 signatures, a été examinée par la Commission des pétitions le 9 mai 2003. Lors de sa séance du 30 juin 2003², votre Conseil l'a prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

En synthèse, les pétitionnaires désirent abaisser la limitation supérieure de la vitesse à 20 km/h et rendre prioritaires les piétons sur la chaussée. Par cette mesure, ils souhaitent favoriser la vie sociale du quartier par une meilleure appropriation de l'espace-rue.

3. Préambule

La zone 30 des Fleurettes, aménagée en 1996, comprend les chemins publics Fleurettes, Mont-Tendre, Fontenay (tronçon supérieur), Molendruz, Suchet et Reposoir (tronçon supérieur).

Le régime de la zone 30 a pour caractéristiques de modérer la vitesse des véhicules par la limitation de la vitesse à 30 km/h, la généralisation de la règle de la priorité de droite et une simplification sensible de la signalisation routière. Tout en maintenant la règle de la priorité des véhicules sur la chaussée, le balisage de passages pour piétons n'est admis qu'à quelques exceptions. Le renoncement à ces équipements a pour but de permettre aux piétons de traverser la chaussée à l'endroit de leur choix et d'amener l'automobiliste à être respectueux et attentif envers ceux-ci.

Dans la zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h et les piétons ont la priorité sur l'ensemble de l'aire de la chaussée. A l'intérieur de la zone, la signalisation routière est réduite à sa plus simple expression, puisque limitée généralement au balisage des places de parc. Lors de la révision de l'Ordonnance sur la signalisation routière en 2002, la zone de rencontre a remplacé l'ancienne signalisation qui réglementait les rues résidentielles. A ce jour, le quartier des Maisons-Familiales à Bellevaux est la seule zone de ce type sur le territoire lausannois.

Dans le cadre du rapport-préavis «*Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)*»³, la Municipalité propose d'entrer en matière pour étudier la réalisation d'une zone de rencontre dans le quartier des Fleurettes.

¹BCC 2002, T. II (N° 11/I), pp. 184 ss.

²BCC 2003, T. I (N° 10/I), pp. 817 ss.

³«*Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) – 5^e partie : Transports et mobilité – Réponse à six motions*». Rapport-préavis N° 2005/36 du 26 mai 2005.

4. Réponse à la pétition

4.1 Réflexions de base

La Municipalité soutient le principe de la création de zones de rencontre, mais elle estime qu'il n'est pas judicieux de créer des disparités sensibles entre les différents quartiers de la ville. Ainsi dans un premier temps, elle est d'avis de poursuivre en priorité les efforts dans la mise en place et le suivi des zones 30. Dans un deuxième temps, il est envisageable de réaliser, au cas par cas, des zones de rencontre en fonction des possibilités techniques et financières.

A ce sujet, la Municipalité précise également qu'elle souhaite procéder à l'instauration de zones de rencontre selon le processus suivant, déjà décrit dans le rapport-préavis précité :

- demande, engagement et forte volonté de la population résidente (sondage, enquête) ;
- étude préalable de faisabilité, avec étude de détails plus ou moins approfondie selon les secteurs, par un groupe ad hoc ;
- approbation du principe par le Comité des espaces publics (CEP) de la Direction des travaux ;
- recherche de la meilleure solution avec les acteurs directement concernés (habitants, commerçants, indépendants, sociétés de développement, etc.). Cette étape apparaît la plus difficile à mettre en œuvre, compte tenu des intérêts en jeu parfois divergents ;
- approbation municipale.

Ainsi, compte tenu de l'engagement et de la volonté de la population résidente, illustrée par cette pétition, la Municipalité profite de l'occasion des travaux à entreprendre sur le réseau séparatif souterrain et de ceux liés au remplacement des conduites d'eau et de gaz dans le quartier des Fleurettes pour lancer une démarche participative pouvant aboutir à une zone de rencontre.

4.2 Etude préalable de faisabilité

La Municipalité a donné mandat à un groupe technique interne, formé de représentants des services techniques concernés par les projets d'aménagements urbains, de procéder à l'étude de faisabilité d'une zone de rencontre dans le quartier des Fleurettes.

Les principales données de base qui ont permis d'étayer les réflexions du groupe de travail sont les suivantes :

- ordonnances fédérales en matière de signalisation et de circulation routière ;
- inventaire des contraintes et caractéristiques locales du quartier ;
- résultats des comptages et mesures des vitesses ;
- consultation des habitants.

Tant sur le point des ordonnances fédérales que sur celui des conditions locales, la majeure partie du secteur des Fleurettes est compatible avec les caractéristiques propres à la zone de rencontre. En effet, du point de vue de la circulation routière, ce secteur peut être considéré comme particulièrement tranquille et les mesures de modération du trafic sont dans l'ensemble bien respectées, assurant une bonne sécurité des usagers. A titre d'exemple, les vitesses moyennes pratiquées aussi bien sur le chemin des Fleurettes que sur celui du Mont-Tendre se situent entre 16 et 20 km/h pour respectivement 450 et 250 véhicules par jour.

Toutefois, le chemin de Fontenay est quant à lui dans une situation légèrement différente du reste du quartier, avec une vitesse moyenne pratiquée de l'ordre de 28 km/h. Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'il constitue, dans le sens de la descente, un maillon du réseau routier entre les avenues Marc-Dufour et du Mont-d'Or. De ce fait, la part relative de véhicules en transit y est, contrairement au reste du quartier, probablement plus élevée.

4.3 Enquête par questionnaire

La Municipalité dispose d'une bonne connaissance de l'avis de la population. En effet, d'une part, une rencontre avec les riverains a eu lieu le 15 juin 2005, en présence du directeur des Travaux, pendant laquelle l'avancement des réflexions internes a été présenté, et, d'autre part, un questionnaire (voir annexe) a été distribué à l'ensemble des ménages de la zone concernée.

Issus de cette consultation, les principaux résultats qui peuvent être mis en évidence au travers des réponses reçues sont les suivants :

- sur un peu plus de 400 ménages concernés, 195 réponses nous sont parvenues ;
- 71 % des foyers ayant répondu se sont montrés favorables à la zone de rencontre, contre 25 % opposés et 4 % sans avis ;
- la proportion de familles avec enfants est de 42 % parmi les personnes favorables à la zone de rencontre, alors que dans les réponses négatives cette proportion est de 18 % ;
- parmi les ménages opposés à la réalisation d'une zone de rencontre, 92 % sont contre toute suppression de cases de stationnement, alors que parmi les foyers favorables, cette proportion n'est que de 23 %.

De manière très synthétique, on peut conclure à une forte majorité de résidents favorables à la zone de rencontre ; notamment parmi les foyers avec enfants, puisque 86 % de ceux-ci plébiscitent le projet. Il en ressort également que parmi les personnes défavorables à la mise en place de cette signalisation, une grande majorité est préoccupée par les déplacements en voiture, 92 % des résidents étant contre toute suppression de place de parc.

D'autres éléments intéressants, permettant d'orienter les réflexions du groupe de travail, ont pu être également mis en évidence par cette consultation. Il s'agit par exemple des préoccupations liées à la sécurité des usagers au droit de la placette Fleurettes-Epinettes, ou de l'influence de la suppression du balisage des faux trottoirs sur la sécurité des sorties piétonnes des immeubles.

4.4 Avant-projet

Dans la mesure où la modération du trafic préconise la mixité entre les modes de déplacement et améliore sensiblement la sécurité pour les modes doux, il ne sera pas proposé d'aménagements spécifiques à l'intention des cyclistes.

La future zone de rencontre comprendra les axes Fleurettes, Epinettes, Mont-Tendre, Molendruz et Suchet. Le chemin de Fontenay sera maintenu dans le régime actuel de la zone 30.

Bien que les principales réflexions soient encore actuellement en cours au sein du groupe de travail, les principes suivants peuvent d'ores et déjà être mentionnés :

- suppression de l'ensemble du balisage routier, à l'exception des zones de parcage ;
- réalisation de portes d'entrées « fortes » (seuils envisagés) et remplacement intégral du mobilier actuel (blocs de béton rose) par la pose de totems et de mobiliers caractéristiques de la nouvelle zone ;
- création d'un seuil de ralentissement au droit de la placette d'accès aux chemins des Fleurettes et des Epinettes ;
- réaménagement d'une placette à l'usage des piétons à l'angle Fontenay-Mont-Tendre ;
- adaptations ponctuelles du balisage des places de parc dans le but de modérer les vitesses (stationnement alterné) ou de dégager des espaces (places déplacées).

Compte tenu des diverses réactions enregistrées au sujet du stationnement (sur l'ensemble du quartier, 42 % des foyers interrogés se sont prononcés contre une diminution de l'offre en places de parc) le bilan des places sera globalement préservé.

Dans le cadre de la démarche participative, de nombreux habitants initiateurs de la pétition ont demandé à être consultés sur les options d'aménagement, ainsi que sur les caractéristiques du mobilier urbain et de la signalisation (totems d'entrée). Sur le principe, la Municipalité est favorable à une participation active des habitants. Toutefois les possibilités d'action seront conditionnées par les normes, directives et règlements en vigueur liés à la circulation routière. De même, les choix retenus devront également être compatibles avec l'ensemble des zones de rencontre susceptibles d'être réalisées à Lausanne.

4.5 Calendrier

Depuis 1950, eauservice est intervenu à plusieurs reprises pour réparer des ruptures de conduites ou des fuites sur les branchements. Les conduites de gaz doivent également être rénovées et ont subi déjà plusieurs interventions. Au début 2005, la mise hors service de plusieurs tronçons de conduites et l'exécution d'un réseau by-pass provisoire sur les chemins des Fleurettes et du Mont-Tendre ont été nécessaires. Conformément au plan à long terme des canalisations (PALT), adopté par la Municipalité en 1985, et en relation avec les équipements déjà réalisés dans ce secteur, le réseau d'évacuation des eaux existant doit être mis en séparatif dans cette zone. La Municipalité propose de saisir l'opportunité de l'ensemble de ces travaux de rénovation des conduites pour procéder au réaménagement routier des rues concernées.

Dans l'élaboration de son plan des investissements, et compte tenu des nombreux projets à concrétiser et à financer dans le cadre de la mise en service du métro m2, la Municipalité a décidé de planifier ces travaux de renouvellement des réseaux souterrains à partir de 2008. Ils feront l'objet d'un préavis spécifique, qui intégrera l'aménagement définitif de la zone de rencontre.

Toutefois, afin de tenir compte de la volonté affichée de la population résidente et également dans le but de bénéficier de l'impulsion donnée par ces premières consultations, la Municipalité est d'avis qu'il est possible de mettre en place rapidement la signalisation de zone de rencontre. Il est proposé dans une première étape de réaliser la zone de rencontre avec des aménagements légers et provisoires, dans l'attente des travaux prévus dès 2008.

Cette première étape pourrait se concrétiser durant l'année 2006. Par souci d'économies, les aménagements se réduiront au strict minimum, soit principalement l'adaptation de la signalisation routière (suppression du balisage routier à l'exception des places de parc) et du mobilier (suppression du mobilier actuel, mise en place de nouveaux blocs, totems, ...).

4.6 Coût des travaux

Dans une première étape, le financement de la réalisation de la zone de rencontre se fera principalement par l'intermédiaire du crédit-cadre annuel du Service des routes et de la mobilité. Pour la deuxième étape, le montant nécessaire à la réfection des collecteurs et au réaménagement du quartier des Fleurettes sera porté au plan des investissements 2008 et 2009. Pour ces travaux, un préavis spécifique sera présenté par la Municipalité en temps opportun.

5. Quartiers 21 – développement durable

La proposition d'aménagement décrite dans ce rapport-préavis répond aux attentes émises par la population lausannoise dans le cadre du processus «Quartiers 21». La modération du trafic participe à l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie pour les habitants. La réalisation d'une zone de rencontre, en permettant une certaine réappropriation de la rue par les habitants, favorise ainsi, dans les quartiers d'habitations, le développement des relations entre les riverains.

6. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/85 de la Municipalité, du 8 décembre 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Florence Germond (Soc.), rapportrice, M^{me} Marie-Ange Brélaz (Les Verts), M. Jean-Luc Chollet (VDC), M^{me} Céline George-Christin (POP), M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M^{me} Graziella Schaller (Lib.), M. Filip Uffer (Soc.), M. Bernard Zahnd (Rad.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Florence Germond (Soc.), rapportrice: – La commission s’est réunie une fois le 10 février 2006 à la rue Beau-Séjour 8. Elle était composée de M^{mes} Marie-Ange Brélaz-Buchs, Céline George-Christin, Florence Peiry-Klunge, Graziella Schaller et la sous-signée, rapportrice, ainsi que de MM. Jean-Luc Chollet, Pierre Santschi, Filip Uffer et Bernard Zahnd.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux. Il était accompagné par MM. Jean-Pierre Collet, Alain Gonin et François Mukundi, du Service des routes et de la mobilité. Nos remerciements vont à ce dernier pour ses précieuses notes de séances.

Le présent rapport-préavis répond à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts, sollicitant l’instauration d’une zone de rencontre dans le quartier des Fleurettes, actuellement en zone 30.

Le directeur des Travaux rappelle que le projet répond à une demande spécifique des habitantes et habitants du quartier, dans lequel aucun trafic de transit n’a été recensé. La mise en place de la zone de rencontre se base sur les résultats d’une consultation par questionnaire des habitants du quartier. Les travaux sont prévus en deux temps: d’abord, un aménagement provisoire de la zone en recourant au crédit-cadre annuel. Puis, l’aménagement définitif sera incorporé au crédit prévu pour la mise en séparatif des conduites souterraines.

En préambule, les commissaires s’expriment sur les problèmes de signalisation routière en zone de rencontre. Il leur est répondu que l’OFROU fixe des mesures, dont certaines sont contraignantes et d’autres facultatives, et accorde un large pouvoir d’appréciation aux autorités chargées de leur application. M. Français précise par ailleurs que les détails des aménagements seront discutés avec les habitants du quartier.

Un commissaire s’inquiète de constater que le chemin de Fontenay ne fait pas partie de la zone de rencontre. Il lui est répondu que, malgré la pose de blocs et l’instauration de parcage alterné, les vitesses restent trop élevées. Il n’est donc pas envisageable de le passer en zone de rencontre. Par contre, les commissaires s’accordent sur la nécessité de poursuivre la modération de trafic sur le chemin de Fontenay. Enfin, une commissaire relève qu’il y a très peu

d’abaissements de trottoir sur cette rue et que c’est peu pratique pour les poussettes. Elle propose que l’on profite des futurs travaux pour abaisser les trottoirs à certains endroits.

Une commissaire s’inquiète du taux de retour du questionnaire. Le directeur des Travaux précise que l’obtention d’une réponse pour un ménage sur deux est habituellement un excellent taux de réponse. Par ailleurs, le taux de 70% d’adhésion au projet est considéré comme tout à fait satisfaisant. Il est par ailleurs précisé que le mobilier urbain marquant actuellement la zone 30 sera réutilisé ailleurs en ville. Le seul balisage maintenu sera celui qui concerne les places de parc; tout le reste sera retiré. Les automobilistes du quartier devront donc être attentifs aux piétons.

Le coût des travaux pour la première phase est estimé à Fr. 20’000.–. Enfin, à la question d’une commissaire il est répondu que la police effectuera des contrôles de vitesse, comme dans les zones 30. Des mesures de vitesses sont également prévues par le Service des routes et de la mobilité.

Les membres de la commission passent au vote des conclusions, alors qu’un des commissaires a dû s’absenter. Il a toutefois exprimé son soutien au préavis. Les conclusions sont approuvées à l’unanimité des membres présents.

Le président: – Merci. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Florence Germond (Soc.), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis. M^{me} Diane Gilliard. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (POP): – C’est M^{me} Céline George-Christin qui parle par ma bouche, puisqu’elle ne peut pas être présente ce soir. Elle dit:

«Le groupe POP et Gauche en mouvement soutiendra ce préavis avec enthousiasme! La Municipalité a su entendre les propositions des habitants et nous trouvons cela essentiel. En effet, les quartiers ne sont pas seulement des lieux géographiques et des bâtiments. Ce sont, avant tout, des habitants. Qui mieux qu’eux peut imaginer la ville et le quartier qui leur convient? Nous nous réjouissons que les Lausannois participent pour transformer et améliorer leur ville et espérons que de telles initiatives vont se développer. Le quartier des Fleurettes est un bel exemple de démocratie participative réussie: citons le Pédibus, le développement des zones 30 ou les «rues jardin». Tout ceci améliore grandement les conditions de vie des habitants du quartier. Outre le confort individuel, ces projets ont amené de la convivialité. Voilà la ville dont nous rêvons!»

M^{me} Florence Germond (Soc.), rapportrice: – Je n’interviendrai pas en tant que rapportrice, mais comme simple

conseillère communale, pour dire une ou deux choses sur ce préavis. Je me réjouis de l'instauration de la zone de rencontre dans le quartier des Fleurettes. Je me réjouis aussi de la mobilisation des habitants, qui sont allés de l'avant pour la demander. Encore une fois, nous voyons que la préoccupation des habitants, c'est la tranquillisation des quartiers, la modération du trafic, essentielles pour eux. Je relève un seul point négatif: le temps mis pour répondre à cette pétition. Elle a été déposée en septembre 2002, nous sommes en 2006. Il est dommage d'avoir attendu si longtemps puisque dans un premier temps seuls des aménagements simples seront faits – on nous l'a dit en commission – pour quelque Fr. 20'000.–. Ça aurait pu se faire plus vite. Il sera très important de concevoir le projet en collaboration avec les habitants. Je sais qu'il y a déjà eu des contacts, mais il est essentiel qu'ils sentent que c'est leur projet, qu'ils puissent aménager cette zone de rencontre avec la Municipalité.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Lors de la séance de commission, nous avons reçu des plans très détaillés où nous voyions notamment des bancs à fleurs, des bancs, tout cela en béton. J'avais demandé alors s'il n'était pas possible de les faire en bois. La réponse de M. le directeur a été sans appel: non. A cause de la durabilité, etc. J'ai aussi posé la question à notre collègue Gebhardt, qui est menuisier. Il m'affirme que l'on peut utiliser du bois indigène, par exemple de l'acacia, du chêne ou du mélèze, dont la durabilité est d'environ d'un quart de siècle. Il me semble que des aménagements en bois seraient nettement plus sympathiques. Comme je n'ai pas déposé de vœu en commission, et comme le préavis ne donne aucune indication sur ces aménagements extérieurs, je ne peux ni émettre de vœu ni déposer d'amendement. En revanche, je fais un vœu personnel: je souhaite que les divers aménagements tels que bancs ou bancs à fleurs soient réalisés en bois indigène. Par exemple en bois d'acacia, chêne ou mélèze, dont la durabilité est d'environ un quart de siècle.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je me réjouis que ce projet suscite autant de satisfaction de la part des uns et des autres. J'ajoute deux compléments d'information à l'attention du plénum: nous n'avons pu faire cette proposition qu'en 2006, parce qu'il fallait d'abord échanger avec la population et surtout être sûrs que les mesures que nous mettions en place étaient dûment codifiées pour qu'une lecture identique en soit faite, à Zurich, St-Gall ou Lausanne. Le travail et la collaboration développés entre les Villes et avec la Confédération ont permis de profiter des expériences d'autres villes, notamment en Suisse alémanique, et d'apporter les solutions. Tout cela a pris un certain temps.

Il est également vrai que la Municipalité voulait entreprendre ces travaux plus tôt. Pour des raisons budgétaires, certains travaux ont été décalés. Ils l'ont d'ailleurs tellement été que les gros travaux prévus en sous-sol sont reportés à la fin de cette décennie. Dès lors nous sommes dans une étape transitoire. Celle-ci nous permettra entre autres

d'affiner le projet sur les superstructures, en accord avec les habitants.

En ce qui concerne le bois, il faut être clair, M^{me} Brélaz, ainsi que votre collègue: si on utilise du bois, il faut d'abord le couper avec une tronçonneuse au benzène, qui produit quelques particules fines. Ensuite, il faut l'amener dans une menuiserie. Là, il est plongé dans quelques matériaux hautement polluants, très nocifs pour le cycle de l'eau. Puis il est chargé sur un camion qui n'est pas équipé de filtre à particules, avant d'être déchargé, repris, transporté. La notion de durable doit partir de l'élément qui sort de terre, qu'on coupe, qu'on traite et retraits; il faut considérer le cycle complet. En l'occurrence, nous proposons de prendre du gravier de notre région, du ciment de notre région (... rires, exclamations...) qu'on va transporter dans des véhicules qui n'émettent pas de particules fines (... rires...). Vous voyez le problème... Bref, il faut être attentif à tous les éléments. La Municipalité est très claire: quand elle peut intégrer du bois aux équipements publics, elle le fait. Il s'agit ici d'éléments structurant la rue, sur laquelle roulent des automobiles, des vélos etc., susceptibles d'y subir des chocs. Nous sommes prudents avec le type de matériaux que nous mettons en place. Lorsque c'est possible, par exemple pour les bancs, nous utiliserons le bois. Pour d'autres éléments, nous mettrons du béton. Ma réponse a peut-être été un peu abrupte en commission, mais nous avons décidé, avec les habitants, d'utiliser les meilleurs des matériaux durables, le bois et le béton, pour aménager ce site.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est pas demandée. Je ne vais pas demander à M^{me} la présidente-rapportrice de nous dire comment la commission a voté puisque ce préavis a fait l'unanimité. Celles et ceux qui acceptent ce rapport-préavis lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité à nouveau, c'est accepté. Cet objet est liquidé. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/85 de la Municipalité, du 8 décembre 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse à la pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts.

Le président: – Point suivant ayant recueilli l'unanimité: point 5 de l'ordre du jour, préavis N° 2005/86, «Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois». J'appelle à la tribune M. Maurice Calame.

Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois

Préavis N° 2005/86

Lausanne, le 8 décembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'un montant global de 20'923'000 francs destiné à terminer le réseau d'eau du Nord lausannois amorcé il y a près de dix ans par la construction du réservoir de la Croix-sur-Lutry. Il est à relever que ce réseau s'effectue en collaboration avec des Communes de l'Est lausannois qui participent à hauteur de 3 millions et l'ECA à plus de 2 millions. Ce projet se décompose en trois chantiers, à savoir:

- 1. Alimentation du Nord-Est lausannois:** La création d'un axe de refoulement entre le réservoir de La Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc ainsi que l'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Les deux ouvrages permettront de combler le déficit en eau et en sécurité d'approvisionnement de la région englobant le Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Epalinges et les quartiers de Valmont et Montblesson sis sur la commune de Lausanne. En effet, les conditions d'approvisionnement en eau de cette région sont insuffisantes car il n'existe qu'un seul axe de refoulement, ancien et sous-dimensionné, depuis le réservoir de Grangette, via celui des Dailles, jusqu'au réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Les deux ouvrages proposés seront étudiés et financés partiellement avec les communes qui seront alimentées en eau sur les territoires des hauts des communes de Belmont, Lutry et Pully qui sont appelées à se densifier. Ils permettront également de faire face à la demande croissante de la commune de Savigny et des communes membres de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ).
- 2. Distribution du Nord-Est lausannois:** La construction d'un nouveau réservoir à La Montagne du Château, la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Vers-chez-les-Blanc et celui de la Montagne du Château, et les modifications nécessaires au réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet depuis ce nouveau réservoir. Les trois ouvrages permettront d'assurer une alimentation normale en eau de la région englobant le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc car, actuellement, cette région est alimentée de manière précaire, soit par un réservoir situé à une altitude trop basse, soit par un système de mise en pression par pompage qui interrompt la livraison d'eau lors de pannes d'électricité. En plus de ces désagréments, la sécurité incendie y est insuffisante. Le réseau lausannois devrait être couplé à terme avec le réseau intercommunal des eaux du Jorat.
- 3. Alimentation du Nord-Ouest lausannois:** La création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix sis sur la commune de Romanel-sur-Lausanne. L'ouvrage permettra le transit de gros volumes de l'est vers l'ouest de la ville afin de sécuriser le Nord-Ouest lausannois, dépendant actuellement essentiellement de l'usine de St-Sulpice vieillissante et d'une seule conduite, en mauvais état, pour alimenter la commune de Jouxens-Mézery et les hauts de Prilly.

2. Préambule

2.1 Historique

- 1. Alimentation du Nord-Est lausannois:** Il est à relever que, ces dix dernières années, les territoires de Vers-chez-les-Blanc, Belmont, Paudex et les hauts de Pully se sont fortement urbanisés. Jusqu'en 1926, les habitations du Chalet-à-Gobet et de Vers-chez-les-Blanc étaient alimentées en eau par leurs propres sources ou par des branchements le long des adductions lausannoises des sources du Jorat. A cette époque, la Ville de Lausanne construisit un réseau d'eau ainsi que

deux réservoirs, le premier en forme de château d'eau au lieu-dit «Bois-Clos» près de l'actuel «Boscal» et l'autre à Vers-chez-les-Blanc. Cette situation perdura jusqu'en 1964, année de l'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc et de l'amenée de l'eau du lac via, notamment, les réservoirs de Grangette et des Dailles.

2. **Distribution du Nord-Est lausannois:** Un système de mise en pression fut installé pour assurer une alimentation correcte des habitations de la zone supérieure de Vers-chez-les-Blanc et du Chalet-à-Gobet. Depuis lors, seule une pompe de surpression supplémentaire a été ajoutée pour faire face à l'augmentation de la consommation.
3. **Alimentation du Nord-Ouest lausannois:** Depuis longtemps déjà, l'Ouest et le Nord-Ouest lausannois ont fait appel à la Ville de Lausanne pour combler leur déficit hydrique. Ainsi, par exemple, les relations commerciales avec eauservice datent de 1904 pour la commune de Prilly et de 1938 pour celle de Jouxens-Mézery. Il s'agissait, à l'époque, de les alimenter en eau de secours. En 1937, la commune de Prilly cède son réseau d'eau à Lausanne, ce que fera celle de Jouxens-Mézery trente ans plus tard. Jusqu'en 1970, cette région est alimentée en grande partie soit par de l'eau du Léman provenant de Lutry soit par le lac de Bret, grâce aux relais de pompages du centre ville. Depuis, c'est l'usine de St-Sulpice et le réservoir de Crissier qui ont pris le relais. L'été sec de 1976 a montré que cette situation n'était plus tenable et, en 1979, le réservoir de Petite-Croix, à Romanel-sur-Lausanne, a été mis en service avec un seul axe de refoulement le reliant au réservoir de Crissier. L'été sec de 1989 a montré les limites de ce dispositif et, en 1993, le réservoir de Morrens a été mis en service. Depuis 1993, votre Conseil a octroyé trois crédits pour développer une liaison permettant le transit de l'eau de l'usine de Lutry en direction du nord-ouest, à la hauteur d'autres réalisations (cf. 2.3 ci-après).

2.2 Situation actuelle

1. **Alimentation du Nord-Est lausannois:** La région englobant le Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Epalinges, les quartiers de Valmont et Montblesson sis sur la commune de Lausanne, comporte plus de 20'000 habitants alimentés par un seul axe de pompage datant de 1964 dont la capacité est actuellement juste suffisante compte tenu des prélèvements de la commune de Savigny. Au vu des développements prévus dans la région (Lausanne 500 habitants, Epalinges 1300 habitants) cette seule conduite sera insuffisante et sa vétusté ne permet plus un approvisionnement fiable. En outre, les communes de Belmont, Lutry et Pully ont également fait part de leurs futurs besoins en eau pour plus de 7000 habitants dans les zones comprises entre la Métraude, les Echerins et les Trois-Chasseurs et sont intéressées par une réalisation intercommunale. La commune de Savigny (300 habitants prévus) et l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) sont connectées au réseau lausannois, à Vers-chez-les-Blanc et au lac de Bret. Toutefois, les récents étés chauds et secs ont montré l'insuffisance de ces liaisons, obligeant les communes concernées à imposer des restrictions d'eau. Compte tenu des développements prévus, ces distributeurs d'eau sont aussi intéressés par cette réalisation régionale.
2. **Distribution du Nord-Est lausannois:** Le mode de distribution d'eau de la région englobant le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc n'est plus conforme. En effet:
 - Une panne d'alimentation électrique ou du système de pompage interrompt, après quelques minutes déjà, la distribution d'eau de toute la zone supérieure du Chalet-à-Gobet et de Vers-chez-les-Blanc.
 - La zone inférieure de Vers-chez-les-Blanc ne bénéficie que d'un volume de 3000 m³ d'eau stocké dans les réservoirs de Bois-Clos et de Vers-chez-les-Blanc et, de surcroît, beaucoup d'habitations reçoivent l'eau à une pression insuffisante.

Dans les deux cas, la défense incendie n'est pas garantie par le réseau d'eau. Ce handicap majeur est un souci permanent du Service de secours et d'incendie. De plus, les installations d'eauservice ne pourront plus satisfaire l'augmentation de la consommation d'eau due à la forte croissance du nombre d'habitations dans cette région.

3. **Alimentation du Nord-Ouest lausannois:** L'Ouest et le Nord-Ouest lausannois se sont fortement développés ces dernières années; de plus, les installations d'alimentation en eau ont vieilli et la région souffre, actuellement, d'un manque de sécurité d'approvisionnement:
 - La grande ressource principale, l'usine de St-Sulpice, a perdu de sa fiabilité et devra être bientôt renouvelée. Durant les travaux, de l'eau provenant de Lutry devra alimenter cette région.
 - Le développement de cette zone rendra dans quelques années les capacités de pompage actuelles insuffisantes, notamment pour la commune du Mont-sur-Lausanne qui prévoit entre 5000 et 8000 habitants supplémentaires et Vernand qui en prévoit 3000 de plus.
 - La seule conduite Crissier–Romanel est fréquemment interrompue par des ruptures qui mettent en péril l'alimentation de la commune de Jouxens-Mézery et des hauts de celle de Prilly.

2.3 Améliorations proposées

Pour satisfaire aux demandes futures en eau du Nord lausannois, prévues notamment dans le Plan directeur cantonal, le Plan de l'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Plan général d'affectation lausannois (PGA) et conformément au plan directeur d'eauservice, la Municipalité propose les mesures suivantes :

1. **Alimentation du Nord-Est lausannois :** La création d'un axe de refoulement entre le réservoir de La Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc. L'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc pour remédier aux carences d'adduction et de stockage en eau du nord-est lausannois et permettre le développement des hauts des communes de Belmont, Pully et Lutry en évitant les restrictions d'eau pour les communes de Savigny et de l'AIEJ. Ces quatre Communes ainsi que l'association sont prêtes à participer financièrement aux investissements. Il convient de relever que l'axe de refoulement existe déjà entre La Croix-sur-Lutry et le réservoir des Echerins.
2. **Distribution du Nord-Est lausannois :** La construction d'un nouveau réservoir à la Montagne du Château, la pose d'une conduite de refoulement entre celui-ci et le réservoir de Vers-chez-les-Blanc ainsi que les modifications à apporter au réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet sont nécessaires si l'on veut offrir à leurs habitants des conditions d'alimentation en eau normales et une sécurité incendie suffisante.

Il est à noter que les modifications de réseau permettront la désaffectation d'ouvrages vétustes. L'affectation des surfaces ainsi libérées fera l'objet d'un préavis ultérieur, en temps opportun, car la disponibilité de ces terrains n'interviendra qu'en 2010 ou 2011.

3. **Alimentation du Nord-Ouest lausannois :** La création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix sur la commune de Romanel-sur-Lausanne sera matérialisée par la pose d'une conduite de refoulement entre la Borde et le réservoir de Petite-Croix, dans la commune de Romanel-sur-Lausanne, ainsi que deux pompes et leur équipement dans la station de Haut-Vallon, pour sécuriser l'approvisionnement en eau du Nord-Ouest lausannois. Il convient de remarquer que la partie entre Chailly et la Borde est déjà financée à la faveur d'autres réalisations (rapport-préavis N° 1993/278 « Revitalisation de la Vuachère-Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère »¹ – préavis N° 2003/54 « Réaménagement et réfection de la partie nord de la place sise au Pont de Chailly, aménagement provisoire de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly, réaménagement et réfection de l'avenue de la Vallonnette »² – préavis N° 2003/53 « Liaison Haut-Vallon–Sauvabelin »³).

Relevons que la mise en service, en l'an 2000, de la nouvelle station de Lutry, ainsi que les diverses importantes amenées d'eau depuis l'est de Lausanne (Lac de Bret, Pont de Pierre et Pays-d'Enhaut) ont permis de fiabiliser l'alimentation de la zone Est. Une liaison transversale à la ville, entre La Croix-sur-Lutry et Romanel-sur-Lausanne, est projetée de longue date dans le plan directeur de la distribution de l'eau. Cette liaison, déjà construite jusqu'à la future station de pompage de Haut-Vallon, est en phase de construction dans la galerie ferroviaire de l'usine Tridel. Il ne manque que le tronçon Borde–Romanel pour qu'elle devienne opérationnelle et ainsi fiabiliser l'alimentation du Nord-Ouest lausannois. Ainsi, à la faveur des trois réalisations mentionnées ci-avant, plus de 50% des conduites sont posées. De plus, les conduites déjà existantes traversent soit des zones très denses (Chailly–Vallonnette), soit des zones difficiles du point de vue topographique (Vallon du Flon).

3. Descriptif détaillé des installations à créer, modifier ou désaffecter

3.1 Alimentation du Nord-Est lausannois (Annexe 1)

L'axe de refoulement, depuis le réservoir de la Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc, est déjà existant jusqu'au réservoir des Echerins qui se situe sur la commune de Lutry et deux pompes d'un débit de deux fois 5000 l/min permettent d'alimenter ce dernier depuis le réservoir de La Croix-sur-Lutry.

Il s'agit maintenant de construire une conduite de diamètre 400 mm sur une longueur de 5900 m depuis ce dernier réservoir qui abritera une nouvelle station de pompage. La place nécessaire à l'installation d'une station de pompage a déjà été prévue lors de la construction du réservoir des Echerins. La station comprendra deux pompes de 5000 l/min et un système de protection contre les coups de bélier.

¹BCC 1994, T. I, pp. 202-204.

²BCC 2003/2004, T. II, pp. 836-846.

³BCC 2003/2004, T. II, pp. 824-829.

Le réservoir de Vers-chez-les-Blanc est composé d'une grande cuve de 2500 m³ et d'une toute petite cuve obsolète de 170 m³. Il est prévu de conserver la grande cuve de 2500 m³ et de construire une nouvelle cuve de 2500 m³ en lieu et place de la petite cuve. Une chambre de répartition permettra de distribuer l'arrivée d'eau dans les cuves, afin d'y garantir un temps de séjour identique.

3.2. Distribution du Nord-Est lausannois (Annexe 3)

Il est proposé de créer un nouveau réservoir au lieu-dit Montagne du Château, le point le plus haut du Jorat situé à environ deux kilomètres au nord du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Ce réservoir sera constitué de deux cuves de 2500 m³ chacune et d'une chambre de répartition. Il alimentera avec une pression suffisante le nouveau réseau de distribution « Montagne du Château », anciennement « Surpression-Vers-chez-les-Blanc ». Il permettra aussi une connexion avec le réservoir de la commune de Montpreveyres. De plus, il pourra fournir de l'eau, le cas échéant, à la commune de Savigny dont les autorités sont intéressées par ce projet. Un équipement de désinfection de l'eau des sources sera aussi installé dans cette nouvelle station de pompage.

Le futur réservoir de La Montagne du Château sera alimenté depuis le réservoir de Vers-chez-les-Blanc, par une conduite de diamètre 400 mm, longueur environ 3000 mètres (Tronçon A de l'Annexe 1) et grâce à une nouvelle station de pompage dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc qui comprendra trois pompes de 2000 l/min et un système de protection contre les coups de bélier.

Le réseau attribué au nouveau réservoir de la Montagne du Château comprend une partie du réseau actuel « Bois-Clos-Vers-chez-les-Blanc » et la totalité du réseau « Surpression-Vers-chez-les-Blanc ».

Les limites de ce nouveau réseau sont choisies en respectant une pression nominale comprise entre un minimum de 4 bars et un maximum de 12 bars. La configuration du réseau tient compte des exigences techniques garantissant une bonne circulation de l'eau. Les réseaux actuels sont représentés dans l'Annexe 2a et la configuration future dans l'Annexe 2b.

La création de ce nouveau réseau de la Montagne du Château nécessite la mise en place de plusieurs tronçons de conduites (Annexe 3):

- B. Du carrefour Moille Grise / Route de Berne au carrefour Praz-d'Eau / Cojonnex, diamètre 300 mm, longueur environ 1100 mètres. Sa fonction principale sera d'assurer un bouclage du côté ouest du réseau nouvellement créé.
- C. De la route de Marin au chemin de la Vulliette, diamètre 300 mm, longueur environ 200 m. Sa fonction principale sera d'assurer un bouclage entre l'est et l'ouest de la partie inférieure du réseau nouvellement créé.
- D. De la route de La Claie-aux-Moines au Bois de Peccau, diamètre 300 mm, longueur environ 700 m. Sa fonction principale sera d'alimenter par pompage le réservoir de Vers-chez-les-Blanc depuis le réservoir des Dailles.
- E. Du refuge de Sainte-Catherine au Bois des Censières, diamètre 300 mm, longueur environ 250 m. Sa fonction principale sera de relier l'est et l'ouest de la partie supérieure du réseau nouvellement créé.

Ces modifications de réseaux ont de nombreuses conséquences sur les installations existantes (Annexe 1):

- **Le réservoir de Marjolatte** pourra enfin être secouru par l'est grâce à ce nouveau dispositif; son appareillage sera modifié pour tenir compte des nouvelles possibilités de transferts d'eau.
- Il est prévu d'installer une seule station de désinfection pour toutes les eaux de sources qui arriveront au **réservoir des Dailles**. Cette nouvelle installation vient en remplacement des trois anciennes, vétustes, qui se trouvaient à Cabolettaz, à la station de pompage de Chandelar et à la chambre de la Farquaz. Cette nouvelle installation permettra de rationaliser quelque peu l'exploitation de ces sources.
- La chambre de réunion et **station de pompage de la Bressonne** sera sécurisée pour éviter son inondation et le mélange de l'eau de boisson avec celle de surface. En effet, en cas de fortes pluies, la station de la Bressonne est souvent inondée, ce qui nécessite une intervention d'urgence de la garde pour éviter une pollution de l'eau de boisson.

Toutes ces nouvelles installations et modifications de réseau permettent de supprimer certains équipements obsolètes qui, sinon, demanderaient une réhabilitation coûteuse:

- **Le réservoir de Bois-Clos** se situe dans les bois du Jorat à l'est du Boscal, à 875 mètres d'altitude. Sa contenance n'est que de 300 m³. Il s'agit d'un château d'eau, construit en 1926, dont l'exploitation et l'entretien sont difficiles. Il est distant d'environ 1500 mètres du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. La dimension de la conduite qui lie ces deux réservoirs n'est plus suffisante pour assurer une bonne répartition de l'eau.

La fonction de ce réservoir est de servir de «seconde cuve» au réservoir de Vers-chez-les-Blanc et de permettre la mise hors service de ce dernier lors de travaux d'entretien. Le revêtement intérieur en contact avec l'eau potable est dégradé et l'accès au plan d'eau ne correspond plus aux normes de sécurité et d'hygiène actuelles. Il est donc prévu de supprimer définitivement le réservoir de Bois-Clos et de le démolir.

- **Le réservoir de Chandelar** se situe au sud de Vers-chez-les-Blanc à 825 mètres d'altitude. Il a été construit en 1955. Il se compose d'une seule cuve de 313 m³. Il n'a pas de station de pompage et n'alimente donc que sa propre zone de pression. Le revêtement intérieur en contact avec l'eau potable est dégradé et l'accès au plan d'eau ne correspond plus aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles.

Son alimentation est assurée par l'eau des sources de Pierre-Ozaire, pompée depuis une petite station construite en 1956 et située environ 30 mètres plus bas. Si nécessaire, le complément est fourni par le réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Le trop-plein des sources de Pierre-Ozaire transite dans la station de pompage et descend, après désinfection, au réservoir des Dailles par une conduite existante.

La zone de pression alimentée par le réservoir de Chandelar représente à ce jour 650 habitants; elle est très petite par rapport aux zones directement voisines de Vers-chez-les-Blanc (2880 hab.) et Dailles (8250 hab.). Il est prévu de mettre hors service le réservoir de Chandelar ainsi que la petite station de pompage de l'eau des sources de Pierre-Ozaire. Le réseau de Chandelar sera interconnecté au réseau de Vers-chez-les-Blanc par un système de vanne de régulation de pression. Ce dispositif prendra place dans une chambre à construire non loin de l'actuel réservoir. L'alimentation du réseau sera ainsi considérablement renforcée, garantissant par ailleurs une meilleure défense incendie. L'eau des sources de Pierre-Ozaire sera acheminée au réservoir des Dailles par la conduite existante. L'étude d'une nouvelle affectation du terrain libéré et la démolition des ouvrages désaffectés feront l'objet d'un préavis ultérieur.

- **Le réservoir de la Cabolettaz** se situe sur les hauts de la commune d'Epalinges, à 825 mètres d'altitude. Construit en 1929, il se compose d'une seule cuve de 177 m³. Il n'a pas de station de pompage et n'alimente donc que sa propre zone de pression. Le revêtement intérieur en contact avec l'eau potable est dégradé. Son alimentation est assurée par l'eau des sources de Mauvernay, Peccau, Grand et Petit Gobet et par l'eau pompée depuis le réservoir des Dailles. Le trop-plein des sources transite dans la cuve de Cabolettaz et descend, après désinfection, au réservoir des Dailles par une conduite existante. Les équipements hydrauliques tels que la tuyauterie interne et toutes les vannes sont vétustes. L'accès au plan d'eau ne correspond plus aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles. La zone de pression alimentée par le réservoir de Cabolettaz représente à ce jour 1480 habitants; elle est petite par rapport aux zones directement voisines de Vers-chez-les-Blanc et Dailles. Il est prévu de supprimer définitivement le réservoir de Cabolettaz. Son réseau de distribution sera interconnecté à celui de Vers-chez-les-Blanc par un système de vanne de régulation de pression. Ce dispositif prendra place dans une chambre à construire non loin de l'actuel réservoir. L'alimentation du réseau sera ainsi considérablement renforcée, garantissant par ailleurs une meilleure défense incendie. L'eau des sources de Mauvernay, Peccau, Grand et Petit Gobet sera acheminée au réservoir des Dailles par la conduite existante. L'étude d'une nouvelle affectation du terrain libéré et la démolition des ouvrages désaffectés feront l'objet d'un préavis ultérieur.

3.3. Alimentation du Nord-Ouest lausannois (Annexe 4)

Les conduites permettant d'amener l'eau depuis l'est vers la ville de Lausanne sont nombreuses. L'une d'elles a été choisie pour en faire un axe fort de liaison entre le réservoir et la station de pompage de La Croix-sur-Lutry, très bien doté en eau, et le réservoir de Petite-Croix dans la commune de Romanel-sur-Lausanne. Cette liaison est déjà réalisée en grande partie; en effet, l'eau arrivera sous peu jusqu'à la station de Haut-Vallon via le réservoir de Chailly. Le tronçon suivant est en cours de construction dans le cadre des travaux de réalisation de la galerie ferroviaire de l'usine de Tridel, avec la pose d'un tube en attente de 600 mm de diamètre jusqu'à la jonction de la dérivation de la Louve située dans cette galerie.

Il est prévu de continuer la pose de cette conduite de 600 mm de diamètre en remontant depuis le passage de la Louve, pour passer derrière la prison de Bois-Mermet, longer les terrains de football de la Blécherette, puis poursuivre parallèlement à l'ouest de la piste d'aviation, plonger avec un pousse tube sous l'autoroute de contournement et finalement arriver au réservoir de Romanel-sur-Lausanne.

La station de pompage de Haut-Vallon recevra deux pompes à débits variables d'une capacité totale de 35'000 l/min., avec les armoires électriques de commande. Il est à noter que les chaudières anti-bélier ont déjà été prévus, car ils doivent être posés avant la réalisation de la tuyauterie. De plus, un câble de télécommande sera installé.

4. Aspects financiers

4.1 Récapitulatif financier

Description	Génie civil	Equipements électro-mécaniques	Totaux
Nouvelle conduite Echerins – Vers-chez-les-Blanc	4'900'000		4'900'000
Station de pompage des Echerins	50'000	850'000	900'000
Nouveau réservoir de La Montagne du Château	3'045'000	275'000	3'320'000
Réseaux de distribution zone de pression «Montagne du Château», tronçons A, B, C, D et E (annexe 3)	4'160'000		4'160'000
Station de pompage et nouvelle cuve à Vers-chez-les-Blanc	1'977'000	845'000	2'822'000
Réservoir de Bois-Clos (démolition)	20'000	1'000	21'000
Réservoir de Chandelar (chambre coupe-pression)	30'000	45'000	75'000
Réservoir de Cabolettaz (chambre coupe-pression)	30'000	45'000	75'000
Installation de désinfection de l'arrivée des sources au réservoir des Dailles	100'000	100'000	200'000
Sécurisation de la chambre de La Bressonne	60'000	10'000	70'000
Conduite Bressonne–Vers-chez-les-Blanc	120'000	60'000	180'000
Modification du réservoir de la Marjolatte	20'000	60'000	80'000
Nouvelle liaison La Borde–Romanel/Lausanne	3'800'000		3'800'000
Equipement complémentaire de pompage dans la station de Haut-Vallon		320'000	320'000
Totaux	18'312'000	2'611'000	20'923'000

4.2 Echancier financier

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses en francs	2'000'000	5'000'000	5'000'000	3'000'000	3'000'000	2'923'000

4.3 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes, de 4% l'an, sont les suivantes :

- génie civil: montant de Fr. 18'312'000.– à amortir pendant 30 ans soit Fr. 1'059'000.–/an;
- électro-mécanique: montant de Fr. 2'611'000.– à amortir pendant 20 ans soit Fr. 192'100.–/an.

5. Incidences sur le personnel

Pour eauservice, les tâches d'entretien des réservoirs ne seront que peu changées; en effet, la création de quatre nouvelles grandes cuves est à mettre en opposition avec la désaffectation de trois petits réservoirs. Les tâches d'exploitation des installations de désinfection de l'eau des sources seront légèrement diminuées, puisque deux nouvelles installations viennent en remplacement de quatre anciennes. En conséquence, ces tâches pourront être réalisées avec les effectifs en place et, compte tenu des matériaux utilisés, aucune dépense d'entretien n'est à prévoir avant 20 à 30 ans.

Le suivi de la pose des nouvelles conduites sera assuré par le personnel technique de eauservice et occasionnera un surcroît de travail pour un employé pendant environ cinq ans. En temps voulu, eauservice demandera donc l'autorisation d'engager un gestionnaire de réseau supplémentaire pour les années 2006 à 2010; ces charges supplémentaires sont déjà prises en compte dans la présente demande de crédit.

6. Subventions et participations financières

Comme pour chaque réalisation, une demande de subvention sera adressée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) une fois les travaux terminés. Cette participation est habituellement de 10% mais, compte tenu du caractère intercommunal de certains ouvrages, un supplément de subvention pourra être envisagé sur ceux-ci.

Une demande de participation financière aux communes de Lutry, Belmont, Pully, Savigny et de l'AIEJ est en cours pour un montant total de Fr. 3 millions environ. Ces communes ne se prononceront qu'une fois la volonté de Lausanne clairement établie, c'est à dire une fois le crédit voté.

Le montant total des subventions et participations de tiers, qui sera porté en amortissement du crédit investi, pourrait donc s'élever à un montant de l'ordre de Fr. 5 millions.

7. Conséquences en terme de développement durable

L'amélioration de l'alimentation en eau du Nord lausannois permettra son développement conformément au plan directeur cantonal, au PALM et au PGA.

Par ailleurs, la suppression d'installations vétustes permettra de valoriser quelques parcelles et de diminuer quelque peu les charges d'exploitation. La future affectation de ces parcelles fera l'objet d'un préavis ultérieur.

8. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux figure au plan des investissements des années 2006-2007 pour un montant de Fr. 15'000'000.-, proche de ce qui est prévu compte tenu des subventions attendues (20'923'000 – 5'000'000 = Fr. 15'923'000.-).

Toutefois, le dépassement de Fr. 923'000.- est imputable aux implications du nouveau réservoir de la Montagne du Château sur les ouvrages et surtout le réseau, plus importantes que prévues.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/86 de la Municipalité, du 8 décembre 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20'923'000.– pour :
 1. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de La Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc et l'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc ;
 2. la construction d'un nouveau réservoir à la Montagne du Château, la pose d'une conduite de refoulement entre le réservoir de Vers-chez-les-Blanc et celui de la Montagne du Château et les modifications nécessaires au réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet depuis ce nouveau réservoir ;
 3. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix sur la commune de Romanel-sur-Lausanne ;montant réparti comme il suit :
 - a) Fr. 18'312'000.– pour les travaux de génie civil ;
 - b) Fr. 2'611'000.– pour les équipements électro-mécaniques ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 610'400.– ;
 - b) Fr. 130'550.– ;par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous les rubriques 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'ECA et participations des Communes.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Maurice Calame (Lib.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Roger Cosandey (Soc.), M. Albert Graf (VDC), M. Alain Hubler (POP), M. Philippe Martin (Rad.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Maurice Calame (Lib.), rapporteur: – Membres de la commission: M. Maurice Calame, Libéral, rapporteur, M. Jean-Charles Bettens, Socialiste, M. Roger Cosandey, Socialiste, en remplacement de M. André Mach, M. Roland Rapaz, Socialiste, en remplacement de M^{me} Solange Peters, M. Philippe Martin, Radical, en remplacement de M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Eddy Ansermet, Radical, M. Giampiero Trezzini, Les Verts, M. Alain Hubler, POP, en remplacement de M. Nelson Serathiuk, M. Albert Graf, VDC.

La Municipalité était représentée par: M. Olivier Français, conseiller municipal, Direction des travaux, M. Henri Burnier, chef de eauservice, M. Aitor Ibarolla, chef de division, M^{me} S. Michellod, secrétaire en charge du PV.

Nous remercions cette dernière pour la tenue excellente des notes de séance.

Préambule

La commission s'est réunie le 8 février dernier pour examiner le préavis 2005/86 qui demande un crédit d'environ Fr. 21 millions pour l'amélioration de la distribution d'eau dans le Nord lausannois. Très bien préparé par eauservice, accompagné de nombreux schémas, le préavis n'a pas eu besoin de beaucoup d'explications pour être compris de la commission.

Présentation du préavis

Des explications sont données à la commission sur la base des schémas et des chiffres par le directeur, M. Olivier Français, ainsi que par le chef de service, M. Henri Burnier. Il s'agit en fait de 3 chantiers:

- Alimentation du Nord-Est lausannois
- Distribution du Nord-Est lausannois
- Alimentation du Nord-Ouest lausannois

Les différentes Communes concernées participent pour Fr. 3 millions et l'ECA pour Fr. 2 millions, ce qui ramène la facture pour la Ville de Lausanne à environ Fr. 16 millions.

*Points discutés**Difficultés d'approvisionnement*

Compte tenu de l'urbanisation, la zone de Vers-chez-les-Blanc est très critique. En hiver, actuellement, la situation est délicate, mais encore gérable. En été et en toutes saisons dans le futur, il faut avoir la pleine capacité de toutes les conduites.

Frais d'électricité pour le pompage

Les frais en électricité de pompage se montent à environ Fr. 4'000'000.– pour l'ensemble du service.

Relation avec les autres Communes

Les besoins en eau du SIGE (région Vevey–Montreux) et de la région du Nord-Est lausannois seront bientôt fortement accrus. eauservice reste en contact avec les divers nouveaux clients potentiels.

Conservation de l'usine de Bret

Cette usine est nécessaire à l'AIEJ et à la commune de Puidoux, car il manque des conduites permettant d'acheminer l'eau du Léman. Le traitement de l'eau est cher, mais permet toutefois une économie annuelle de 6 mio de kWh par rapport à une solution utilisant l'eau du Léman.

Investissements et rendement

Les investissements d'extensions de réseau sont coûteux et leur rentabilité n'est pas toujours évidente. Il faut pourtant se préparer à faire d'autres investissements soit:

- Rénovation de l'usine de Bret
- St-Sulpice (compte d'attente pour la rénovation)
- Pays-d'Enhaut

Le coût des investissements sera de l'ordre de Fr. 50'000'000.–.

Bouclage du réseau

Notre réseau est bouclé, ce qui permet de minimiser les interruptions de fournitures en cas de ruptures de conduite.

Examen du préavis point par point

Lors de l'examen du préavis diverses questions sont posées:

Libération des parcelles

Des parcelles constructibles seront libérées. En temps voulu un préavis sera présenté au Conseil.

Prix de l'eau et investissements

Dès 2008, le prix de l'eau sera basé pour l'ensemble des consommateurs sur les coûts effectifs, depuis le réservoir jusqu'à la distribution. Pour les Communes, la facture d'eauservice dépend de leur investissement. Si des Communes refusent de participer, l'eau sera facturée sur la base des coûts effectifs (investissements, renouvellement des conduites, charges d'exploitation, etc.).

Engagement de personnel

Un gestionnaire de réseau supplémentaire sera engagé; cette personne va être déplacée après les travaux. Si celui-ci nous satisfait, il peut être envisagé de le garder car vers 2011 de nombreux départs à la retraite sont attendus.

La commission est renseignée sur les divers points du préavis et passe au vote.

Conclusions

Les conclusions 1 à 4 sont votées en bloc à l'unanimité de la commission.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur le président-rapporteur?

M. Maurice Calame (Lib.), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

Le président: – Merci. La discussion est ouverte sur ce préavis.

Discussion

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Le préavis que la Municipalité nous soumet ce soir est un bon préavis. D'une part il constitue la suite logique des préavis déjà acceptés par ce Conseil sur le même objet et, d'autre part, il permet d'avoir une vue d'ensemble des travaux qui pourraient être entrepris au cours des six ans à venir, soit jusqu'en 2011. La commune de Lausanne a le privilège de posséder un réseau d'alimentation en eau important, qu'il s'agit d'entretenir et de mettre au niveau des exigences actuelles. En outre, eauservice alimente seize communes de la périphérie lausannoise et, dans un rôle de grossiste, fournit l'eau à une septantaine de communes qui ont leur propre réseau de distribution.

Cela exposé, ce préavis vise deux buts essentiels. *Primo*, à investir pour améliorer la distribution de l'eau dans le nord de la ville, notamment à Vers-chez-les-Blanc et au Chalet-à-Gobet en remplaçant et en reconstruisant des installations trop vieilles pour être rénovées, ou sous-dimensionnées. *Secundo*, à terminer la liaison entre Chailly et le réservoir de la Petite-Croix sur la commune de Romanel. Cet axe fort, véritable autoroute de l'eau, permettra d'acheminer de gros volumes d'est en ouest et sécurisera ainsi

l'alimentation du Nord-Ouest lausannois. Il convient aussi de rappeler que l'usine de pompage de St-Sulpice vieillit et que le moment de sa rénovation totale approche, ce qui impliquera une mise hors service de plusieurs mois. Une bonne partie de l'alimentation se fera à partir de la station de pompage de Lutry et, dès lors, la nécessité de construire cette liaison nord est impérative pour garantir un approvisionnement sans faille. Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus de la pertinence de ces investissements et vous invitons à accepter ce préavis.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est pas demandée. Je vais demander à M. le président-rapporteur de nous dire comment la commission a voté.

M. Maurice Calame (Lib.), rapporteur: – Les conclusions 1 à 4 sont votées en bloc, à l'unanimité de la commission.

Le président: – Faut-il que je vous lise les conclusions? Vous les avez sous les yeux. Je vais vous les faire voter comme la commission, en bloc. A moins qu'il y ait une opposition? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent les quatre... les trois conclusions de ce préavis le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ce crédit est accepté. Il y avait quatre conclusions, excusez-moi... Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/86 de la Municipalité, du 8 décembre 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20'923'000.– pour:

1. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de La Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc et l'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc;
2. la construction d'un nouveau réservoir à la Montagne du Château, la pose d'une conduite de refoulement entre le réservoir de Vers-chez-les-Blanc et celui de la Montagne du Château et les modifications nécessaires au réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet depuis ce nouveau réservoir;
3. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix sur la commune de Romanel-sur-Lausanne;

montant réparti comme il suit:

- a) Fr. 18'312'000.– pour les travaux de génie civil;
- b) Fr. 2'611'000.– pour les équipements électromécaniques;

2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
- Fr. 610'400.-;
 - Fr. 130'550.-;
- par la rubrique 4700.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction des travaux;
3. de faire figurer sous les rubriques 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'ECA et participations des Communes.

Le président: – Point 6 de l'ordre du jour: pétition de M^{me} S. Pagano Studer et consorts pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos. J'appelle à la tribune Monsieur... Il est là, pardon... M. Paul-Louis Christe, rapporteur de la Commission des pétitions.

Pétition de M^{me} Sylvie Pagano Studer et consorts (604 signatures) pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos²

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – La commission s'est réunie dans sa composition habituelle sous la présidence de M. Albert Graf, seul M. Francis Pittet s'était fait excuser.

M. J.-J. Schilt, conseiller municipal, était accompagné de M^{me} Josette Noeninger-Krebs, directrice de la Bibliothèque municipale.

M^{mes} Sylvie Pagano Studer, Isabelle Crema-Meyer et Dominique Penna, représentaient les pétitionnaires.

En préambule, M. le municipal explique que «Prestations 2004» a contraint chaque service de la Ville à présenter à la Municipalité un programme d'économie financière de l'ordre de 3% de son budget.

En concurrence avec la suppression du «bibliobus» qui permet de desservir un grand nombre de quartiers qui n'ont pas de bibliothèque, la décision a été prise de fermer la bibliothèque de Mon-Repos.

En effet, après étude de plusieurs variantes, cette décision a été prise en fonction de la situation géographique et des conditions financières (loyer de Fr. 40'000.- par an). Le personnel est transféré à la bibliothèque de Chauderon. La suppression de la bibliothèque engendre une économie non négligeable de Fr. 170'000.- sans péjorer la qualité du service.

En guise de réponse à un commissaire, un tableau de fréquentation journalière des prêts d'ouvrages a été établi.

Mon-Repos se trouve être en dernière position quasiment à égalité avec le bibliobus.

Un probable arrêt du bibliobus après fermeture de la bibliothèque est envisagé à Mon-Repos.

Certains commissaires sont sensibles au rôle social que joue cet établissement auprès des enfants et des personnes âgées mais affirment comprendre également les économies financières à consentir par la Ville.

Les représentants des pétitionnaires confirment leurs revendications alléguant en plus qu'il n'y a pas de maison de quartier et que la bibliothèque fait œuvre de lien social entre les générations d'habitants.

Elles souhaitent également que les mesures d'économies envisagées soient répercutées sur l'ensemble des bibliothèques municipales.

Après avoir proposé quelques locaux de remplacement, les représentants des pétitionnaires regrettent la disparition de lieux de rencontres que peuvent être les bureaux de poste, le cinéma et maintenant la bibliothèque.

En réponse à ce vibrant plaidoyer des représentants des habitants du quartier, M. le municipal ne peut que répéter que la Municipalité répond au programme «Prestations 2004» après un long travail de consultation.

Au vote, la commission décide à l'unanimité de proposer au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication selon l'article 65 *lit. b)* du RCCL.

Le vœu suivant est adopté par la commission :

«La Commission émet le vœu que la Municipalité réponde aux préoccupations des pétitionnaires en encourageant le développement de liens sociaux autour d'un lieu de lecture.»

Le président: – Monsieur le Rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – Rien, Monsieur le Président.

²BCC 2005-2006, T. II (N° 12/I), p. 270.

Le président : – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – La fermeture programmée de la bibliothèque de Mon-Repos est un exemple assez typique des effets néfastes que peut entraîner une opération telle que Prestations 2004. Sur le papier, tout est bien. Après s’être demandé si le bibliobus, qui se fait un peu poussif, n’allait pas être sacrifié, on ferme la bibliothèque la moins fréquentée de toutes et la moins éloignée de Chauderon et de l’avenue d’Echallens. Le service a trouvé sa mesure d’économies. Ouf! Tout le monde est content! Oui, mais... La réalité est autre que sa description sur le papier, nous nous en sommes rendu compte en commission. Il n’a de loin pas été tenu compte du rôle social que la bibliothèque joue dans ce quartier, en plus de son rôle premier qui est de prêter des livres. Je ne m’attendais pas du tout à ce que cette bibliothèque ait une telle importance. Les personnes âgées aiment à s’y retrouver, notamment pour lire le journal sans être obligées de sacrifier trois francs pour un café; les classes y sont conduites par les institutrices ou les instituteurs, et les enfants y retournent d’eux-mêmes sans leurs parents, même les plus jeunes, et passent pas mal de temps entre les rayons. La bibliothèque tient en quelque sorte un rôle de maison de quartier et rien n’a été prévu pour la remplacer. Les Verts sont un peu inquiets de cet état de fait. Ils s’interrogent. Quel sera l’avenir du bibliobus ou des succursales plus ou moins éloignées de Chauderon, à l’heure où on cause économies et rationalisation? C’est pourquoi ils demandent, contrairement à ce qui a été recommandé par la commission, qu’il soit répondu à cette pétition par un rapport-préavis expliquant notamment ce que la Municipalité compte faire ces prochaines années en matière de gestion des bibliothèques de la Ville et qui, surtout, ne ressemble pas à ce que la Poste fait de ses offices.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : – Plutôt que de diminuer le montant disponible pour les achats de livres, contrainte de faire des économies dans la perspective de Prestations 2004, la Municipalité a choisi de fermer un lieu public en économisant ainsi sur les charges : 3% du budget annuel des bibliothèques municipales. Cette fermeture ne touche pas le livre en tant que tel. Mais elle a évidemment des effets sur son accès et sur la clientèle d’habitues qui fréquente la bibliothèque de Mon-Repos. L’Administration a pensé que ces bibliophiles pouvaient se déplacer plus loin, pour un service amélioré peut-être, puisque les autres lieux de lecture mettent à disposition du public un nombre et une variété plus importants d’ouvrages que ceux proposés à Mon-Repos.

Cela étant, maladroitement symboliquement, contestée et impopulaire, cette décision n’est pas la meilleure qu’aient prise nos édiles. Le groupe socialiste a entendu, à travers cette pétition, que le quartier du centre Est de la ville avait non seulement perdu en peu de temps un certain nombre de services – cinéma, Poste, etc. – mais qu’en plus cette ferme-

ture touchait les jeunes et les plus âgés d’entre eux. Les moins autonomes, les moins mobiles. Générations confondues, les habitants et riverains souhaitent conserver un lieu public gratuit où se rencontrer autour d’un dénominateur commun, la lecture. Cet esprit convivial, cette recherche de culture, le Parti socialiste y est favorable et encourage la création d’un lieu public intergénérationnel dans lequel cohabiteraient livres et revues, poésie et *Petzi* mélangés.

Pour ces raisons, nous soutiendrons toute proposition s’engageant sur un lieu public accessible et ouvert à la lecture et à la transmission du savoir au sens large, favorisant le lien social, intergénérationnel. Cet espace pourrait s’ouvrir à un rôle plus large que le seul prêt de livre et chercher des collaborations avec d’autres organismes : des associations de quartier, éventuellement Pro Senectute, Pro Juventute, mais aussi en développant des synergies transversales, avec d’autres directions, écoles, par exemple. La consultation et la participation active de la population seront évidemment encouragées. Le vœu exprimé en commission doit permettre cette nouvelle orientation. Le cas échéant, une motion pourrait être soutenue à l’avenir par les socialistes.

M^{me} Evelyne Knecht (POP) : – Nous avons déjà parlé de la bibliothèque de Mon-Repos lors de notre séance du 21 mars dernier³. Nous avons constaté que cet établissement jouait un rôle important dans le tissu social de son quartier, et notre Conseil avait voté une résolution pour demander le maintien d’une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. Alors, avant toute chose, le groupe POP & Gauche en mouvement désire savoir ce que la Municipalité entend faire de cette résolution. Cette Municipalité et la suivante, bien entendu. Le POP voudrait savoir ce qu’il en est du bail : a-t-il été déjà remis ou est-ce encore possible de maintenir cette bibliothèque? Nous aurions besoin de quelques informations.

M^{me} Monique Cosandey (Soc.) : – Permettez-moi tout d’abord de déclarer mes intérêts. Je travaille dans une bibliothèque, la Bibliothèque sonore romande, et suis donc à même de comprendre ce que peut représenter la perte d’un tel lieu. C’est un petit morceau de culture qui s’en va. La bibliothèque de Mon-Repos est avant tout un lieu de proximité pour tous les bibliophiles du quartier. Il n’est pas nécessaire de prendre le bus pour aller chercher des livres, ils sont presque à portée de main, c’est un encouragement à la lecture pour les petits comme pour les plus âgés. Le personnel, d’autre part, peut conseiller plus facilement ses lecteurs, car dans une petite structure il connaît leurs habitudes. Les enfants viennent s’y installer pour bouquiner un peu à côté des adultes qui, eux, lisent le journal. Cela crée une certaine convivialité, qui n’existe pas dans une bibliothèque plus grande. D’autre part, pour les plus petits, aller chercher des livres jusqu’à l’avenue d’Echallens serait loin. Je crains fort qu’ils ne feroient pas le déplacement. La Municipalité s’enorgueillit d’une palette d’offre culturelle

³BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 724 ss.

remarquable, que beaucoup d'habitants d'autres villes peuvent nous envier, et c'est fort bien. Il ne faudrait pas qu'elle se fasse au détriment d'une offre culturelle telle que la bibliothèque, qui touche une catégorie de personnes qui, peut-être, ne vont pas au spectacle. La Municipalité, en lançant l'action de Quartiers 21, s'est engagée à être à l'écoute de la population. Ici, les habitants du quartier – je rappelle qu'il y a 604 signataires – demandent qu'on maintienne leur bibliothèque. Il faut donc que la Municipalité mette en pratique ses promesses et préserve ce lieu de culture. C'est pourquoi je vous invite à accepter les conclusions et le vœu de la commission.

M. Nicolas Gillard (Rad.): – Les membres des groupes radical, libéral et PDC savent lire – j'espère que ce n'est pas un scoop pour certaines personnes dans cette assemblée! Ils aiment les bibliothèques, la culture écrite et sa défense, ils aiment les quartiers, leur vie et leurs lieux. Bref, ils placeraient volontiers une bibliothèque pleine de livres bons et moins bons dans chaque quartier. Seulement, voilà, les élus lausannois ont décidé, il y a longtemps déjà – souvenez-vous-en si la mémoire existe encore – un programme appelé Prestations 2004. Tous les services de la Ville de Lausanne devraient se serrer un peu la ceinture pour tenter de redresser les comptes, en situation très délicate. Chacun a fait des sacrifices, certains plus que d'autres, et nous saluons encore ici les efforts particuliers accomplis dans les dicastères des municipaux de nos partis.

La pétition examinée demande le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos, dont la fermeture est planifiée par mesure d'économie, et le rapport lui-même propose un vœu pieux, qui réinstaurerait une sorte de lieu de lecture qui, s'il portait le nom de bibliothèque, ne fâcherait personne.

Parlons peu, parlons bien. Cette bibliothèque est très peu fréquentée, une étude détaillée l'a classée en queue de peloton des bibliothèques lausannoises. On n'y voit pour tout dire pas grand monde, même si les élèves du quartier y font parfois une visite. C'est un habitant du quartier qui vous le dit. C'est d'ailleurs pour cette raison que sa suppression a été décidée, non pas de gaîté de cœur, mais comme un moyen dans le cadre de Prestations 2004, après un long travail de consultation rappelé en commission par le municipal de la Culture et des Sports. Cette suppression permet de planifier une économie de près de Fr. 200'000.–, sans suppression de postes et en recentrant les prestations sur le bibliobus. Personne n'envisage la fermeture d'un lieu de lecture, d'une bibliothèque de gaîté de cœur. Mais personne ne se réjouit non plus d'autres mesures d'économies qui ont été prises et qui frappent parfois directement les administrés, comme la fermeture de cette bibliothèque. L'effort est cependant en passe de porter ses premiers fruits parce qu'il a fait l'objet d'un consensus. Un consensus fortement appuyé par nos partis. Revenir aujourd'hui en arrière, remettre en cause les décisions prises et renvoyer cette pétition serait donner le pire des signes possibles à la Municipalité et aux administrés. Vous ne pouvez, en effet,

dire aujourd'hui aux Lausannois, en plein effort, que les décisions passées n'étaient peut-être pas fondées et qu'il convient de les réexaminer, comme le suggère clairement – même pas implicitement – le vœu de la commission. Ce signe serait d'autant plus mal venu, pensons-nous, qu'il précéderait une nouvelle législature, où la voie de la mesure budgétaire pourrait être nettement moins perceptible qu'aujourd'hui.

Pour ces motifs, nos groupes ne peuvent que vous demander de classer la pétition examinée, contrairement aux avis de nos commissaires. Le sujet a été vivement discuté au sein de nos groupes, car il ne s'agit que d'une pétition. Mais au final nous parions, comme la Municipalité, sur le fait que le bibliobus saura prendre le relais comme dans les nombreux quartiers de Lausanne qui n'ont pas, eux non plus, de bibliothèque. C'est, encore une fois, un habitant du quartier qui vous transmet ce message.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Excusez-moi, mais j'ai posé une question à la Municipalité et je souhaiterais recevoir une réponse.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Il me semble que nous sommes à un point de l'ordre du jour qui traite d'une pétition, renvoyée ou non, sous une forme ou sous une autre, à la Municipalité. Nous ne traitons pas d'une interpellation, qui permet de parler largement du sujet. En l'occurrence, j'en reste au point de l'ordre du jour. Si vous voulez d'autres explications, il faut procéder autrement que par une intervention à propos du renvoi de la pétition.

Le président: – Voilà qui est clair.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – J'ai la réponse à ce que la Municipalité entend faire de notre résolution de la dernière séance! Je dépose donc une motion qui demande le maintien d'une bibliothèque, pas forcément de celle-ci, dans le quartier de Mon-Repos.

Le président: – La discussion se poursuit sur le renvoi ou non de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. La parole n'est plus demandée. Je vais demander à M. le président-rapporteur de nous dire comment la Commission des pétitions s'est déterminée.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – La commission s'est déterminée à l'unanimité pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Il y a une proposition de classement. Je vais opposer les deux propositions. Celles et ceux qui sont en faveur du classement de cette pétition lèvent la main. Je vous demande de compter. Pour étude et communication? Excusez-moi, je dois expliciter la manière dont je vous fais voter, parce que je ne veux pas qu'il y ait de flottement sur les intentions du Conseil. J'oppose le classement à «étude et communication»; ensuite j'opposerai

«étude et communication» à «étude et préavis». Est-ce que les choses sont claires? Je ne vais pas refaire voter ceux qui sont pour le classement, je crois que c'est assez clair. Celles et ceux qui sont pour étude et communication lèvent la main, s'il vous plaît. Abstentions? Avec 35 voix pour le classement, 42 voix pour étude et communication et 3 abstentions, le classement n'est pas adopté. Je vous fais maintenant voter pour savoir qui veut une étude et communication et qui veut une étude et rapport-préavis. Celles et ceux qui sont en faveur de la communication lèvent la main. Celles et ceux qui sont en faveur du préavis lèvent la main. Abstentions? A une nette majorité, la pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Cet objet est liquidé. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} Sylvie Pagano Studer et consorts (604 signatures) pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a)* du Règlement du Conseil communal.

Vœu

La Commission émet le vœu que la Municipalité réponde aux préoccupations des pétitionnaires en encourageant le développement de liens sociaux autour d'un lieu de lecture.

Le président: – Point 7 de l'ordre du jour: Préavis N° 2006/4, «Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes». J'appelle à la tribune M. Bernard Zahnd, rapporteur de la commission.

Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2006/4

Lausanne, le 26 janvier 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'ouvrage de Fr. 5'710'000.–, en vue de la transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes.

2. Préambule

Les complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes ont été construits respectivement entre 1972 et 1974, simultanément à trois autres complexes réalisés à la Vallée de la Jeunesse, à Coteau-Fleuri et à la Rouvraie. Il s'agissait alors de faire face à une vague démographique sans précédent. La construction de ces cinq groupes scolaires en l'espace de 3 ans a permis de mettre à disposition, sur l'ensemble du territoire communal, des locaux pour près de 150 classes et de très nombreux équipements tels que des salles spéciales, des salles omnisports, des aulas ou des réfectoires.

A l'origine d'une telle opération, l'inquiétude des autorités lausannoises au milieu des années 60 était de répondre tant du point de vue des délais qu'au niveau des coûts, à une demande d'une telle ampleur. Pour résoudre ce problème s'est constitué, autour du Service d'architecture de la Ville de Lausanne, un «Centre de Rationalisation et d'Organisation des Constructions Scolaires», qui a donné naissance au fameux «système CROCS». Outre la flexibilité, et la rationalisation du système et des éléments constructifs, l'objectif essentiel de cette vaste opération était la limitation maximale des coûts de construction. C'est ainsi que le coût au m³ pour toute construction de ce type était limité, quel que soit le projet, à Fr. 170.–/m³. Dans ce cadre, mais aussi dans un contexte mondial d'économie en pleine expansion, tant les questions de la durabilité des matériaux, dont on dit qu'elle était estimée à 30 ans, que les préoccupations liées aux économies d'énergie n'étaient absolument pas prises en compte. On se trouve donc aujourd'hui avec des bâtiments qui, après plus de trente ans, comprennent de nombreux éléments particulièrement dégradés et constituent de véritables gouffres à énergie, notamment en raison d'une enveloppe dépourvue de toute isolation et donc de toute véritable inertie thermique.

Dans cette situation, c'est une réfection complète de ces bâtiments, et en particulier de leurs façades, qu'il faudrait envisager. Seule la réfection de l'étanchéité des toitures, effectuée en collaboration avec le service de l'énergie en 1994, ont permis une légère amélioration du rendement énergétique de ces bâtiments. Mais une réfection complète de l'enveloppe de ces très gros complexes scolaires n'est pas envisageable à court terme, en particulier pour des raisons financières et au vu des autres priorités dans le développement et l'assainissement de l'ensemble du parc immobilier scolaire.

Pour des raisons évidentes, et en particulier en raison des risques de plus en plus importants de pannes majeures, la priorité va donc tout naturellement à la réfection des installations de production de chaleur et de ventilation. Il y a d'ailleurs plusieurs années que ces travaux étaient à l'ordre du jour: un montant de Fr. 4'900'000.– était déjà inscrit au plan des investissements dès 1998 et les frais de réparation augmentent annuellement. D'autre part, deux comptes d'attente de Fr. 100'000.– avaient été ouverts en 1997¹ déjà. Chacun de ces deux comptes a également fait l'objet d'une demande d'extension à hauteur de Fr. 240'000.– en février 2001.

¹BCC 1997, T. I, pp. 535 à 536.

3. Etat des installations techniques

Les deux installations des Bergières et de Grand-Vennes sont reliées au chauffage à distance. Mais non seulement elles sont gourmandes en énergie, mais elles sont actuellement dans un état de dégradation généralisé et avancé, qui entraîne une augmentation des consommations d'énergie thermique et électrique. D'autre part, à l'époque de la construction de ces complexes scolaires, les conditions thermiques et de confort intérieur ont été calculées pour des températures extrêmes de -12°C , impliquant des puissances supérieures de l'ordre d'un tiers par rapport à ce que l'on réaliserait aujourd'hui.

Sur le plan technique, les échangeurs de chaleur, entartrés, ne peuvent même plus être démontés sans risques de gros dégâts et les monoblocs de ventilation à simple flux ne sont pas équipés de récupérateurs de chaleur. D'autre part, la régulation pneumatique générale est obsolète, les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Les pannes deviennent donc de plus en plus fréquentes et onéreuses.

4. Programme et descriptif des travaux

Les travaux prévus seront effectués pour la plupart lors des vacances d'été 2006, 2007 et 2008 pendant les mois de juin, juillet et août, à l'exception des travaux plus importants notamment sur les centrales de ventilation qui pourraient se prolonger jusqu'aux vacances d'automne au mois d'octobre. Cette situation impliquera quelques désagréments inévitables aux utilisateurs.

4.1 *Complexe des Bergières*

Les travaux comprennent le remplacement et l'adaptation de 6 sous-stations de chauffage constituées notamment de :

- 6 échangeurs d'une puissance totale d'environ 3000 kW
- 28 pompes de circuit ou circulateurs
- 28 vannes motorisées primaires et secondaires
- 6 tableaux électriques de commande et de gestion

Pour la ventilation, 9 sous-stations sont concernées par le remplacement et l'adaptation à la récupération d'énergie de :

- 27 monoblocs de ventilation avec récupérateurs représentant le traitement d'environ 160'000 m³ d'air/heure
- raccordement de 40 batteries de chauffage et de récupération sur l'air extrait
- 7 tableaux électriques de commande et de gestion

4.2 *Complexe de Grand-Vennes*

Les travaux comprennent le remplacement et l'adaptation de 4 sous-stations de chauffage constituées notamment de :

- 2 échangeurs d'une puissance totale d'environ 2000 kW
- 24 pompes de circuit ou circulateurs
- 24 vannes motorisées primaires et secondaires
- 5 tableaux électriques de commande et de gestion

Pour la ventilation, 9 sous-stations sont concernées par le remplacement et l'adaptation à la récupération d'énergie de :

- 25 monoblocs de ventilation avec récupérateurs représentant le traitement d'environ 120'000 m³ d'air/heure
- raccordement de 35 batteries de chauffage et de récupération sur l'air extrait
- 9 tableaux électriques de commande et de gestion

Le remplacement de tous les échangeurs est prévu. Chaque sous-station sera adaptée, après contrôle, à sa nouvelle puissance. Les collecteurs de distribution de chauffage seront rénovés, les circulateurs remplacés, un nouveau système de régulation électronique géré à distance remplacera le système pneumatique devenu désuet et obsolète.

Certains monoblocs de ventilation seront supprimés, d'autres seront remplacés, redimensionnés et adaptés avec un système de récupération d'énergie, la régulation sera assurée par le système de télégestion des Services industriels.

5. Economies d'énergie

Les économies potentielles d'énergie induites par ces transformations peuvent se chiffrer de la façon suivante:

	Grand-Vennes	Bergières
Consommation moyenne thermique	3000 MWh	4600 MWh
Consommation moyenne électrique	570 MWh	700 MWh
Economie énergie thermique	1200 MWh	1800 MWh
Economie énergie électrique	110 MWh	140 MWh

6. Coût des travaux

Calculé en grande partie à partir de soumissions rentrées ainsi que de devis estimatifs élaborés par le Service du gaz et du chauffage pour des prix en vigueur au 1^{er} avril 2005, soit au moment où l'indice des coûts de la construction a atteint 110,2 points, le coût global des travaux se monte à Fr. 5'710'000.-. La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par le Service du gaz et du chauffage à distance en collaboration avec le Service d'architecture de la Ville pour le suivi administratif et financier.

Le montant prévu au plan des investissements pour les années 2006 et 2007, évalué sur la base d'études réalisées entre 1997 et 2000, est de Fr. 5'000'000.-.

Le devis des travaux est réparti de la manière suivante:

6.1 Bergières

CFC	Désignation des travaux	Montant	
14	Démontage divers, évacuation	25'000.-	
21	Gros-œuvre	22'000.-	
231	Appareils électriques, tableaux	110'000.-	
232	Installations électriques	285'000.-	
236	Régulation électrique	110'000.-	
242	Installations de chauffage	600'000.-	
244	Installations de ventilation	1'315'000.-	
25	Installations sanitaires	125'000.-	
27	Aménagements intérieurs 1	26'000.-	
28	Aménagements intérieurs 2	47'000.-	
29	Honoraires ingénieurs CVS + E	295'000.-	
	Divers et imprévus	60'000.-	
TOTAL : Bergières			3'020'000.-

6.2 *Grand-Vennes*

CFC	Désignation des travaux	Montant	
14	Démontage divers, évacuation	35'000.–	
21	Gros-œuvre	28'000.–	
231	Appareils électriques, tableaux	128'000.–	
232	Installations électriques	222'000.–	
236	Régulation électrique	125'000.–	
242	Installations de chauffage	565'000.–	
244	Installations de ventilation	1'085'000.–	
25	Installations sanitaires	105'000.–	
27	Aménagements intérieurs 1	44'000.–	
28	Aménagements intérieurs 2	38'000.–	
29	Honoraires ingénieurs CVS + E	260'000.–	
	Divers et imprévus	55'000.–	
TOTAL : Grand-Vennes			2'690'000.–

6.3 *Récapitulatif*

Installations des Bergières	Fr. 3'020'000.–
Installations de Grand-Vennes	Fr. 2'690'000.–

Total général	Fr. 5'710'000.–
----------------------	------------------------

7. **Aspects financiers**

Les charges financières résultant du présent crédit peuvent être estimées à Fr. 420'200. – selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 20 ans. L'assainissement et la rénovation de ces bâtiments entraîneront une charge supplémentaire de fonctionnement limitée à Fr. 57'000.– environ (soit 6%), durant les 20 ans d'amortissement du présent crédit, selon le tableau ci-dessous :

Tableau comparatif des charges annuelles avant et après transformations

	Avant	Après
Amortissement et intérêts	–.–	420'200.–
Entretien	115'000.–	40'000.–
Energie thermique	570'000.–	345'000.–
Energie électrique	311'000.–	248'000.–
	996'000.–	1'053'200.–

Cette différence annuelle d'environ Fr. 57'000.– paraît d'autant plus supportable que ces installations, régulièrement entretenues, peuvent fonctionner sans problèmes majeurs durant 25 à 30 ans. Au terme du paiement des amortissements et des intérêts, l'économie annuelle sera donc, à prix constants de l'énergie, de l'ordre de Fr. 400'000.–.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/04 de la Municipalité, du 26 janvier 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'710'000.–, pour la réfection et la transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 285'500.– par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer les comptes d'attente ouverts pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Bernard Zahnd (Rad.), rapporteur, M^{me} Céline George-Christin (POP), M. Philippe Martin (Rad.), M. Jean Meylan (Soc.), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Denis Pache (VDC), M^{me} Graziella Schaller (Lib.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Bernard Zahnd (Rad.), rapporteur: – La commission s'est réunie une seule fois le 20 février 2006 à la salle de conférences du complexe des Bergières. Elle était composée de M^{mes} Magali Zuercher, Graziella Schaller (remplaçant Xavier de Haller), et Céline George-Christin, ainsi que de MM. Philippe Martin, Philippe Mivelaz, Jean Meylan, Thomas Schlachter, Denis Pache et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education (DEJE) et l'Administration par MM. Gérald Dyens, chef de service des écoles primaires et secondaires, et Paul Christe, chef de section du Service du gaz et du chauffage à distance, qui ont tous les deux pris des notes en tandem. Qu'ils soient ici remerciés pour l'excellence de celles-ci.

La DEJE, par son Service des écoles, est maître d'ouvrage avec l'appui technique et financier du Service d'architecture et du Service du gaz et du chauffage à distance lorsqu'il s'agit d'installation de chauffage et de ventilation comme en l'espace.

La simultanéité des deux opérations s'explique par le fait que ces deux complexes ont été construits en même temps et qu'il s'agit des deux derniers bâtiments scolaires de type CROCS dont l'installation de production de chaleur n'a pas encore été refaite.

Le complexe Vallée de la Jeunesse a été remis au Canton, celui de La Rouvraie a déjà été rénové et celui de Coteau Fleuri également dans le cadre d'une réfection complète.

Une réfection complète des deux complexes coûterait entre Fr. 15 et 20 millions et obligerait à renoncer à d'autres réfections de bâtiments nettement plus urgentes (St-Roch, Montriond, La Barre).

Les réfections des toitures au début des années nonante ont déjà amélioré l'isolation thermique de ces bâtiments et la réfection de la chaufferie, deuxième étape, aura un effet d'économie important et ne sera pas surdimensionné, malgré la non-réfection de l'enveloppe, du fait qu'il s'agit du chauffage à distance et de l'installation d'échangeurs.

L'examen du préavis point par point a soulevé quelques remarques:

– 3. Etat des installations techniques

Le coût actuel de l'entretien est de Fr. 115'000.– par année (ch. 7 du préavis) du fait que ces installations sont en bout de course et certaines pièces de rechange n'existent plus. Des installations neuves de même dimension coûteront environ Fr. 40'000.– à l'entretien.

– 4. Programme et descriptif des travaux

La différence entre le volume des travaux s'explique par le volume des deux complexes (34 classes/660 élèves à Grand-Vennes et 56 classes/1100 élèves aux Bergières).

– 6. Coûts des travaux

60% des coûts résultent de soumissions rentrées.

Les travaux devraient commencer lors des vacances d'été 2006.

Au vote, les conclusions sont votées en bloc et à l'unanimité par la commission, qui vous recommande de faire de même.

Le président: – Monsieur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Bernard Zahnd (Rad.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. Je vais demander au président de la commission de nous dire comment elle s'est déterminée.

M. Bernard Zahnd (Rad.), rapporteur: – La commission a voté les conclusions du préavis en bloc et à l'unanimité et vous recommande de faire de même.

Le président: – Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que je fasse voter ces conclusions en bloc? Je pense que vous n'allez pas changer d'avis sur le fait que je vous les lise, donc je ne vais pas le faire. Celles et ceux qui acceptent ces quatre conclusions le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, ce préavis est accepté et l'objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/4 de la Municipalité, du 26 janvier 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'710'000.–, pour la

réfection et la transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes;

2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 285'500.– par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1;
4. de balancer les comptes d'attente ouverts pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus.

Le président: – Nous passons au point 2 de l'ordre du jour: Rapport-préavis N° 2005/70, «Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes. Réponse à la motion de M^{me} Monique Cornaz». J'appelle à la tribune Madame... Mireille, pardon! Madame, excusez-moi. J'appelle à la tribune M^{me} Claire Attinger Doepper.

Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes

Réponse à la motion de M^{me} Mireille Cornaz

Rapport-préavis N° 2005/70

Lausanne, le 29 septembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose de soutenir dans le cadre des activités de santé scolaire, en collaboration avec l'Etat, les efforts des établissements pour mettre en place des programmes de prévention primaire de la consommation de tabac et de cannabis. Selon le modèle promu par l'Office fédéral de la santé publique, les actions de prévention dans le domaine de la toxicomanie doivent trouver une insertion forte dans le monde scolaire et favoriser l'action coordonnée de tous les intervenants de ce milieu autour de la prise en charge des écoliers dès les premiers actes de transgression. La conduite de tels programmes nécessite l'intervention de spécialistes pour l'accompagnement et la formation de tous les intervenants scolaires. La Municipalité demande pour l'ensemble des 7 établissements scolaires secondaires de la ville l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement 2006 de Fr. 8100.– à porter en augmentation du budget du Service de santé des écoles, montant qui sera intégré ensuite dans le budget annuel jusqu'en 2009.

Elle répond également à la motion de M^{me} Mireille Cornaz¹ prise en considération de manière partielle par votre Conseil le 13 mai 2003.

2. Consommation de cannabis et de tabac

2.1 Problématique générale

L'usage de drogues se confond probablement avec l'histoire de l'humanité. Leur usage est bien documenté depuis la seconde partie du XIX^e siècle où elles ont été consommées pour des expériences à but artistique par des poètes (Baudelaire, Rimbaud, Nerval: cannabis), puis par les peintres surréalistes, et certains écrivains comme Kerouac, Burroughs ou Ginsberg. Dans la génération des «sixties», la consommation était prônée comme entreprise libératrice (T. Leary: LSD), mais elle a tué plus d'un de ses adeptes (K. Cobain: héroïne). Le concept «récréatif» qui a prévalu dans les années 60-80 a changé ces dernières décennies par la perception de l'importance du phénomène de dépendance psychologique, illustré par quelques témoignages très médiatisés sur les souffrances de la dépendance (D. Gélin, Renaud).

Pendant toutes ces années, le jugement moral porté sur les personnes dépendantes les a conduites à la marginalisation et à la paupérisation. Les effets de la dégradation de ces personnes n'étaient pris en charge par la médecine que sous l'angle somatique, qui s'occupait avant tout des conséquences tardives, ce qui est reconnu aujourd'hui comme réducteur et contradictoire avec une prise en charge de qualité d'un phénomène si complexe. La formation des médecins était inexistante ou hétéroclite et les moyens investis dans la recherche très insuffisants. Il y avait un important clivage entre le domaine médical et le domaine social.

En ce qui concerne la consommation de cannabis, il convient de tenir compte des éléments suivants:

- les actes préparatoires à la consommation ont été déclarés illégaux, et le sont restés, ce qui peut expliquer la pénétration tardive de cette drogue dans notre société;

¹BCC 2003, T. I, pp. 542-545.

- la consommation a fortement augmenté depuis une trentaine d'années ;
- la proportion de principe actif dans les plantes sélectionnées a été multipliée par un facteur allant jusqu'à 20 par rapport aux plants sauvages ;
- la recherche pharmacologique et psychiatrique sur les effets de fortes doses du principe actif n'a fourni des éléments probants que depuis une décennie environ, et notre compréhension des effets du cannabis reste lacunaire.

Cette évolution a conditionné un changement d'image, de «visibilité» de cette substance. Actuellement le public balance entre la facilité apparente d'une dépénalisation, voire d'une légalisation de cette substance et le maintien d'une rigoureuse contrainte légale qui permet de se doter de moyens d'intervention forts au niveau législatif et de l'intervention des autorités sur le terrain. Un débat contradictoire s'est développé non seulement dans le domaine strictement médical, mais aussi dans ceux de la santé publique, de l'éducation et du droit. Le principe de l'opportunité des poursuites a été opposé au principe de la légalité des poursuites. La recherche d'un consensus sur une règle d'application n'a jusqu'ici pas abouti.

Certains intervenants pensent qu'il n'est pas possible de lever un interdit légal et de maintenir un interdit moral. D'autres affirment que l'on ne peut faire une prévention efficace dans un système qui maintient l'illégalité de la consommation. Mais la dépénalisation ne conduirait-elle pas à une augmentation de la consommation, qui n'est de toute façon pas un progrès social? On sait aussi qu'il n'y a pas d'intérêt à la dépénalisation de la seule consommation dans l'optique d'une réduction des risques infectieux (comme c'est le cas pour les drogues injectables) mais qu'à l'opposé la pénalisation pourrait avoir pour effet de rendre plus difficile le contact avec les personnes dépendantes. Certains formulent l'hypothèse que la consommation de cannabis pourrait être un espace de transgression de premier degré, donc un élément de protection en amont de la consommation d'autres drogues. Mais des études récentes s'alarment des conséquences de l'usage par les adolescents de substances psycho-actives telles que l'alcool et le cannabis et notent une grande répercussion de ces conduites sur leur santé mentale, en dehors du risque de toxicité directe des substances. On voit que l'utilisation du cannabis est pour l'instant presque autant une problématique culturelle et sociale qu'un problème sanitaire.

Pour le tabac, dont la consommation, la production et le commerce sont légaux, et même soutenus par la Confédération au titre de soutien à l'économie agricole (20 millions par an), des données toxicologiques et de santé publique existent déjà depuis les années 40 pour la consommation directe et depuis les années 80 pour la consommation passive. Le débat actuel se situe au niveau des mesures à prendre, pour le bien des personnes et de la société, pour diminuer et limiter la consommation des fumeurs, pour éviter l'exposition passive des fumeurs et des non-fumeurs, et pour proposer les correctifs qu'il convient d'apporter au principe de la libre entreprise et de la publicité.

Il n'est pas possible de trouver une systématique, une cohérence dans les textes de lois s'appliquant aux substances dont la consommation est préoccupante chez les jeunes (surtout alcool, tabac et cannabis). Cela tient plus à des raisons historiques ou d'opportunité qu'à des raisons médicales. La toxicité des produits comme le risque de dépendance ne sont pas pris en compte de manière correcte et proportionnelle.

Il en va de même en ce qui concerne les conséquences économiques pour la société. L'Etat a certes pris pour le tabac des mesures fiscales (taxes douanières, imposition des produits indigènes) dont le produit constitue une recette générale de l'Etat. Le paradoxe est qu'une petite partie seulement de ces recettes est attribuée à des buts de prévention précis en relation avec la consommation des produits, ou visant à en faire diminuer ou supprimer la consommation, alors que cela devrait être le but prioritaire. Pis, ces sommes sont largement inférieures à la part que l'industrie privée consacre à la promotion du tabac et de l'alcool dans le cadre publicitaire. Le prélèvement fiscal ne compense en particulier pas le total des coûts directs et indirects du tabagisme. Ceci, même en tenant compte d'une durée de vie réduite par rapport à la moyenne en raison des conséquences de la toxicomanie. La logique voudrait donc que l'on fasse diminuer le tabagisme.

Le commerce de cannabis est interdit, donc non taxé, et ne rapporte rien à l'Etat.

2.2 La consommation chez les jeunes

2.2.1 Tabac

Alors que la consommation moyenne annuelle par fumeur a progressé entre 1950-55 et 1970-75 de 1400 à 3190 cigarettes, elle a ensuite régressé de 20%, puis s'est stabilisée dès 1995 à environ 2500 cigarettes par an. La proportion des personnes n'ayant jamais fumé est restée stable, actuellement à 57% chez les femmes et 38% chez les hommes, avec des proportions d'ex-fumeurs respectivement de 16% et 23%.

Chez les jeunes, avec quelques variations durant les deux dernières décennies, la proportion des fumeurs réguliers (selon la définition qui consomment au moins 1 fois par semaine) est stable. 25% chez les filles à l'âge de 15-16 ans et 27% chez les garçons (après avoir passé par un maximum de 31% en 1998). La consommation moyenne journalière de cigarettes par fumeur s'établit à 15-16 ans à 18-19 cigarettes chez les deux sexes, ce qui est considérable.

Statistiquement, la consommation de cannabis commence 2 ans environ après celle du tabac, et en même temps que celle de l'alcool, mais de manière plus progressive jusqu'à la 20^e année. On constate qu'à partir de 40 ans la proportion des personnes qui quittent leur dépendance augmente², phénomène identique que pour la consommation «limite» d'alcool (c'est-à-dire la consommation juste inférieure à celle qui a des effets néfastes).

2.2.2 Cannabis

L'expérience unique de la consommation de cannabis est très répandue. Elle serait de 42% pour les femmes et 46% pour les hommes chez les personnes de moins de 45 ans. L'évolution récente de sa consommation, qui s'est rapidement banalisée ces deux dernières décennies chez les jeunes, est bien perceptible dans la tranche d'âge des 15-16 ans. Alors qu'en 1986 3,4% des filles en avaient consommé une fois dans leur vie et 7,2% plusieurs fois, elles sont en 2002 respectivement 7% et 32%. Chez les garçons, on passe de 3,8% et 8,5% en 1986, à 10% et 40% en 2002. La constatation inquiétante d'une consommation pluri-hebdomadaire concerne plus de 5% des jeunes de 15 à 24 ans, et une proportion identique de jeunes du même âge en consomme plusieurs fois par jour!

La durée moyenne de consommation est de 8 ans, bien que de nombreux consommateurs arrêtent d'en prendre après une courte phase d'expérimentation³.

3. La démarche actuelle

3.1 Le domaine préventif

Fondamentalement, on doit considérer que les consommateurs, si leur consommation n'est pas seulement occasionnelle, sont dépendants de la substance qu'ils absorbent. A ce titre, ces personnes ont besoin d'une attention aussi précoce que possible, dans une démarche intégrée formalisée dans le modèle des 4 piliers (répression et contrôle, prévention, traitement, réduction des risques) qui implique la collaboration de nombreuses professions. Ce modèle s'applique à toute consommation de substance qui crée une dépendance, l'étendue et les moyens d'application dépendant bien entendu de la substance, du stade de la dépendance et des personnes concernées. Le débat entre partisans de l'abstinence comme préalable à la prise en charge et les tenants des structures à bas seuil, où la démarche est plus progressive, n'a plus de raison d'être: les divergences d'opinion sont dues aux perceptions des intervenants, et à l'existence d'une fraction de la population dépendante qui ne peut d'emblée faire le pas ultime. Des travaux scientifiques ont prouvé très clairement que des prises en charge dans des structures à bas seuil conduisent à une diminution effective de la consommation dès le début du traitement. L'aspect chaotique de certains cheminements ne doit pas non plus impressionner et faire renoncer: ceux, assez nombreux, qui ont essayé d'arrêter de fumer (ou de boire de l'alcool), savent bien que la rechute est inscrite dans les difficultés de parcours, comme la persistance d'une vulnérabilité accrue même en cas d'arrêt total.

Il faut s'interroger sur le problème psychique qui peut précéder la consommation d'une substance utilisée comme automédication non spécifique destinée à diminuer l'angoisse ou à réduire le poids de la confrontation aux exigences de la réalité. Mais la difficulté psychique pour le cannabis peut aussi apparaître lors de la consommation avec un danger de décompensation psychotique ou suicidaire, ou faire suite à cette consommation sous forme de syndrome «amotivationnel» (asthénie, indifférence affective, altération du fonctionnement intellectuel, de la concentration et de la mémoire, retrait social). Il est donc impératif de s'inquiéter de l'apport régulier d'une substance psychoactive en pleine période de construction de l'appareil psychique, comme cela a lieu à l'adolescence⁴.

La démarche préventive actuelle auprès des jeunes vise d'abord à développer une identité de non consommateur dans la période précédant immédiatement l'âge moyen du début de la consommation, et en instruisant sur les dangers physiques et psychiques de la consommation. Cette étape est indispensable, afin de ne pas banaliser la consommation, en laissant penser que tout le monde consomme et que cela est sans conséquences néfastes. A cet âge, les jeunes sont encore en grande majorité opposés à toute consommation.

²www.lausanne.ch/view.asp?DocID=16434&Language=F&DomID=61865 (Dépendance «cannabis et tabac»).

³*Ibid.*, p. 4.

⁴*Ibid.*, p. 3.

Plus tard, les effets spécifiques des substances engendrant la dépendance doivent être décrits, ainsi que la surestimation habituelle de sa «liberté» de consommer ou de ne pas consommer, de la difficulté psychologique de réduire sa consommation ou de faire un sevrage, et des effets physiques qui accompagnent ces étapes. Il faut renforcer la gestion des émotions, en particulier du stress et de l'anxiété, augmenter l'estime de soi et travailler sur les compétences personnelles. Décrire l'aspect trompeur de la publicité quant à ses arguments et la finalité de son action est aussi important⁵.

Enfin, pour les jeunes qui ont malgré tout commencé à consommer, il faut mettre à disposition une structure de conseil qui aidera la personne en prenant en compte sa motivation.

3.2 Etat de la prévention dans les écoles

La prévention dans les écoles a longtemps été insuffisante, et elle le reste encore actuellement. Plusieurs programmes ont cependant été mis en place, avec un succès variable, à des lieux et à des moments différents, avec des buts également variables. On peut ainsi citer :

- Le programme des «élèves-pairs» : à l'établissement de Villamont, entre 1996 et 2001, qui n'a concerné qu'un groupe d'élèves désignés par leurs camarades. Si l'impact a été important au niveau du groupe des élèves formés, comme le montre l'évaluation faite en 2000, il n'a pas été généralisé⁶.
- Le programme de prévention du tabagisme : mis en place à l'établissement de C.-F. Ramuz, qui était dans sa phase pilote de 1997 à 2001, et qui s'est adressé à un groupe d'élèves suivis de la 5^e à la 9^e année. Son efficacité, partielle, est prouvée par l'évaluation faite, et il est en train d'être restructuré en vue d'une simplification, avant d'être à nouveau proposé aux établissements⁷.
- Des heures d'intervention sur le sujet des dépendances, offertes aux élèves à l'instigation des Directions de quelques établissements secondaires, structurées autour des interventions de partenaires extérieurs tels que ceux des fondations du Levant (Centre d'aide et de prévention : CAP) ou de Place publique⁸.

3.3 Projets pilotes dans le domaine du cannabis

Le type de prévention officiellement proposé par l'Office des écoles en santé (ODES/DFJ) est basé sur une implication personnelle des adultes entourant l'enfant, dans un cadre de référence élaboré entre responsables, selon ce qui est dit dans la brochure «Ecole et cannabis» publiée en commun par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme (ISPA) et le réseau Education+santé⁹.

Ce document se veut avant tout un mode d'emploi et un moteur pour la mise en place d'une démarche au sein d'un établissement scolaire. Le but est que l'établissement se réapproprie la démarche et développe sur ce modèle sa propre intervention, en répondant au mieux à ses spécificités et à ses particularités. Ce document vise à répondre à plusieurs questions clés :

- Comment l'école dans son ensemble peut-elle gérer le problème de la consommation de cannabis ?
- Quelles règles doivent-elles être adoptées ?
- Quelles mesures doivent-elles être prises en cas de consommation ?
- Comment les enseignants peuvent-ils réagir lorsqu'ils sont en contact direct avec des élèves consommateurs ?

La démarche pour la mise en application propose :

- Une première phase où sont définies les règles et les sanctions appropriées en matière de consommation afin de rendre la situation claire pour toutes les personnes de l'établissement. Ces règles pratiques doivent ensuite être formellement énoncées à l'intention de tous. Cette définition de règles est nécessaire dans la mesure où le droit pénal ne permet pas de résoudre les problèmes liés à la consommation de cannabis.
- Une deuxième phase où l'on détermine les mesures en cas de transgression, qui peuvent être prises à deux niveaux :
 - la sanction disciplinaire dont la souplesse doit s'adapter à chaque situation,
 - une intervention qui aide l'élève à résoudre son problème et qui est basée sur une évaluation différenciée de la situation.

⁵Rapport de gestion 2000.

⁶*Ibid.*

⁷Rapport de gestion 2003.

⁸Rapports de gestion 2001, 2002, 2003 et 2004.

⁹Ecole et cannabis : règles, mesures et détection précoce ; guide à l'intention des enseignants et des établissements scolaires OFSP, ISPA, éducation+santé 2004, pp. 1-34.

Un modèle pratique d'intervention progressive est décrit en fonction de la consommation initiale et des récidives. La position que doivent prendre les intervenants à cet égard et les ressources à mobiliser progressivement en fonction de l'évolution de la situation sont mentionnées. Un service spécialisé n'intervient que si les mesures prises successivement depuis la découverte de la consommation se révèlent inefficaces, pour envisager des mesures d'aide particulières.

Le développement de ce type d'intervention dans les établissements scolaires nécessite non seulement une adhésion de la direction, du corps enseignant, des parents et des élèves, mais aussi une grande cohérence dans l'application du processus d'intervention. Les ressources nécessaires au plan de la documentation existent tant pour les adultes que pour les jeunes. L'intervention auprès de l'élève étant confiée en premier lieu au corps enseignant, et dans un cadre plus large à tous les intervenants de l'établissement, il convient de garantir la formation de ces personnes dans le domaine des dépendances. Le niveau de connaissances est en effet très variable selon les professions, l'ancienneté et les intérêts de chacun.

On a par ailleurs noté que certains facteurs psychosociaux (en relation avec le stress et la réussite scolaire, les attitudes et les croyances, le bien-être émotionnel, les compétences à lutter et le comportement) sont en relation avec la proportion de jeunes qui ne fument pas le tabac¹⁰. Il est fort probable que les mêmes éléments soient en relation avec la consommation de cannabis, et il conviendra de s'en occuper dans le cadre scolaire, en complément au modèle d'intervention spécifique.

Deux projets pilotes reprenant cette démarche sont en cours depuis le 1^{er} octobre 2003 dans les 2 établissements secondaires d'Aigle et de Renens, sous l'égide de l'ODES associé à la Fédération vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Les frais inhérents à la mise en place d'un tel programme sur la base du document fédéral et des expériences des projets pilotes sont d'environ Fr. 11'000.– par établissement scolaire.

Un autre projet intitulé «DEPART», qui a débuté en 2004 est aussi en phase pilote. Né de la collaboration d'une équipe interdisciplinaire du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), de l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA), de la Division d'abus de substances (DUPA, Centre St-Martin), de l'Association vaudoise des organismes privés pour enfant, adolescents et adultes en difficultés (AVOP) et du Service de protection de la jeunesse (SPJ), il est destiné à favoriser la mise en réseau des structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Prévu pour les élèves dont la consommation échappe à la démarche mise en place au niveau des établissements (voir 3.2), il propose une hiérarchisation des interventions auprès des adolescents des écoles secondaires, d'entente avec l'Office des écoles en santé (ODES). Il sera ainsi possible pour les intervenants dans les écoles de disposer de conseils et d'un soutien spécifique à leur intervention dans les situations critiques, et pour ces jeunes d'entrer dans une démarche personnelle pour se situer par rapport aux produits consommés.

4. Soutien aux établissements scolaires lausannois

La Municipalité propose de soutenir le programme de prévention pour lutter contre la consommation de cannabis proposé par l'ODES et mis en place sur la base du document fédéral. Ce programme coûte approximativement Fr. 11'000.–. On doit y ajouter les frais de formation des infirmières, des assistants sociaux et la rémunération des médecins scolaires impliqués. La somme à engager pour le développement de ce type d'intervention dans les 7 établissements lausannois s'élèvera donc à Fr. 97'000.–. L'usage étant que l'ODES paye les 2/3 de l'investissement en éducation à la santé, la part lausannoise serait de Fr. 32'400.– au total. L'ODES se chargerait en particulier du défraiement des enseignants impliqués.

Pour des raisons de disponibilité des personnes engagées, il n'est cependant pas envisageable que chaque établissement développe en même temps son programme, et les sommes à mettre à disposition doivent être échelonnées dans le temps de manière souple. Un engagement sur 4 ans, tenant compte du développement du programme dans deux établissements par an, est à cet égard plus réaliste.

5. Soutien aux clubs sportifs et aux centres de loisirs

La commission Toxicomanie de Lausanne Région s'est engagée vis-à-vis des communes membres à promouvoir pour les clubs sportifs et leurs entraîneurs des cours gratuits sur le sujet de la toxicomanie, donnés par les intervenants de la fondation Place publique. Cette offre a été étendue dès avril 2005 aux collaborateurs des centres de loisirs, ainsi que des parents intéressés.

¹⁰ Vuille J. C., Schenkel M., *Psychosocial determinants of smoking in Swiss adolescents with special reference to school stress and social capital in schools Soz.-Präventimed.* 2002; 47: pp. 240-50.

6. Réponse à la motion

Dans sa motion déposée le 8 octobre 2002, développée et renvoyée à la Municipalité par le Conseil communal le 13 mai 2003 après une prise en considération partielle, la motionnaire constate que la consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis) commence à l'adolescence, et chez une petite proportion de jeunes par la consommation de drogues «dures». Elle demande aux Autorités de prendre les mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes. La motionnaire relève également que le rôle éducatif des parents est essentiel, mais qu'il est de plus en plus difficile à assumer et demande que les actes délictueux (attaques, racket) dont certains jeunes sont victimes à la sortie de l'école, ou en ville le soir, soient combattus. Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à la demande de la motionnaire.

Elle tient également à relever que par l'intermédiaire du Groupe jeunesse, des stratégies communes ont été mises en place avec les directeurs d'établissements scolaires et la Police municipale pour les problèmes de racket. Ces stratégies permettent de détecter très rapidement une situation et ainsi d'y apporter une réponse adéquate, avant que cela n'ait pris des proportions ingérables. D'entente avec le Tribunal des mineurs, des affaires bénignes (tentative de vol, vol d'un objet de moindre valeur ou dérobé par jeu) sont traitées immédiatement par les directeurs d'établissements qui infligent à l'auteur une sanction proportionnée, ceci d'entente et avec l'aval des parents des deux parties. Pour les situations plus graves, que ce soit dans ce domaine précis ou d'autres (bagarre, agression, rixe. etc.) le Groupe jeunesse est aussitôt alarmé et intervient dans les plus brefs délais, ceci parfois avec l'appui de Police-secours. La collaboration et l'échange d'information entre ces deux institutions a déjà démontré à moult reprises son efficacité dans bien des situations pourtant péjorées.

7. Conséquences financières

Par année civile, les frais à engager pour la mise en place dans les établissements scolaires lausannois d'un programme basé sur le modèle fédéral s'élèveront à Fr. 8100.– durant 4 ans.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/70 de la Municipalité, du 29 septembre 2005;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la réponse municipale à la motion de M^{me} Mireille Cornaz du 13 mai 2003 «Fumée, alcool, cannabis... délinquance» demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance, admise partiellement
2. de voter un crédit spécial de fonctionnement 2006 de Fr. 8100.–,
 - 5400.301 traitements 3500.–
 - 5400.303 cotisations AVS et AC 200.–
 - 5400.304 cotisations à la caisse de pension 400.–
 - 5400.310 journaux et documentation 200.–
 - 5400.318 autres prestations de tiers 3800.–

montant qui sera intégré ensuite dans le budget annuel jusqu'en 2009.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M^{me} Mireille Cornaz (observatrice, Hors parti), M. Marc Dunant (Soc.), M. Albert Graf (VDC), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M. Gilles Meystre (Rad.), M. David Payot (POP), M^{me} Graziella Schaller (Lib.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M. Serge Segura (Rad.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – La commission s'est réunie à 2 reprises (16 novembre et 7 décembre 2005) et était composée comme suit: MM. Marc Dunant, Serge Segura (en remplacement de M^{me} Dominique Aigroz), Albert Graf (en remplacement de M. Daniel Peclard), David Payot, Gilles Meystre et Thomas Schlachter (absents à la 1^{re} séance), et M^{mes} Isabelle Mayor, Graziella Schaller, Claire Attinger Doepper (rapportrice).

A sa demande, M^{me} Mireille Cornaz a pu participer aux travaux de la commission, ceci avec un statut d'auditrice uniquement.

M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, Jeunesse et Education (DEJE), était accompagné du D^r Virgile Woringer, chef du Service santé des écoles (SSE).

En introduction, il est rappelé que la motion avait initialement une portée plus large que la seule prévention en matière de consommation du cannabis. M. le directeur de la DEJE nous informe dès lors que dans le cadre de la délégation municipale transversale (en font partie M^{mes} Zamora (Sécurité sociale) et Cohen-Dumani (Sécurité publique) et M. Oscar Tosato), les question touchant la consommation d'alcool chez les jeunes seront abordées dans un autre rapport-préavis. En outre, la Municipalité nous annonce la parution de deux futurs préavis portant l'un sur la toxicomanie (prévention secondaire) en préparation à la DSS+E et l'autre sur les incivilités et actes de transgressions traités par la Sécurité publique.

Cela étant dit, ce rapport-préavis propose de soutenir des programmes de prévention primaire visant à prévenir le mieux possible toute consommation de tabac et de cannabis chez les écoliers/ères des établissements scolaires secondaires. Le modèle proposé en la matière est celui de l'ODES (Office des Ecoles en Santé). Convaincus qu'une action de prévention se fait en partenariat (corps enseignant et spécialistes) et que les établissements ne sont pas tous concernés de la même manière, les mesures préventives proposées se calqueront le mieux possible aux besoins spécifiques des établissements scolaires (Cf. brochure *Ecole et cannabis* que nous avons toutes et tous reçus à domicile).

S'agissant des problèmes liés à la consommation de tabac, il est précisé qu'un programme existe déjà depuis 5 ans.

En outre, un nouveau projet est en train de se mettre sur pied et va être présenté aux différents établissements.

Concernant les coûts:

Pour obtenir une participation financière de la part de l'ODES, il faut suivre le projet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). A Lausanne, les programmes de prévention sont élaborés en étroite collaboration avec l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents, le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent l'ODES et le SSE.

Le financement des actions de santé est à charge du Canton pour les 2/3, et 1/3 à charge des Communes.

En réponse aux questions posées, M. O. Tosato précise certains points:

- La volonté de la Municipalité de démanteler et de réprimer tout réseau de trafic quel qu'il soit. La Ville de Lausanne a ainsi une Brigade de la jeunesse et une Brigade des stupéfiants qui interviennent lors d'un signalement de trafic dans un établissement scolaire. Faut-il le préciser: il est interdit de consommer quoi que ce soit dans les établissements scolaires.
- Le programme proposé par l'OFSP a été testé et répond aux préoccupations exprimées par les membres de la commission (qualité pédagogique, résultat scientifique).
- Le règlement de la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire ne prévoit pas de prévention secondaire. La DEJE mettra tout en œuvre dans ses relations et contacts auprès du Canton pour que la santé scolaire publique soit toujours plus efficace.

A travers les discussions nourries et étendues, illustrées par une documentation exhaustive transmise durant et entre les séances, les commissaires ont ainsi reçu les informations nécessaires à leur détermination. Certains-es auraient désiré voir la Municipalité s'engager davantage dans la prévention secondaire, d'autres engager des moyens supplémentaires pour lutter contre la consommation de tabac en particulier.

Au vote, la commission s'est exprimée comme suit:

Point 1: 6 votes pour, 3 votes contre, pas d'abstention.

Point 2: accepté à l'unanimité.

Le président: – Merci, Madame. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis.

Discussion générale

M^{me} Mireille Cornaz (Hors parti): – Ma motion, prise en considération en janvier 2003, demandait que la Municipalité prenne des mesures pour diminuer la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes. Résultat: après trois ans d'études, la Municipalité a décidé d'allouer Fr. 8100.– de plus au budget du Service de santé des écoles lausannoises durant quatre ans. C'est bien, mais ce n'est pas beaucoup! Encore faudrait-il savoir à quoi cela va servir et là, c'est le grand point d'interrogation.

Pour l'alcool et le tabac, rien dans le préavis. Combien de temps encore pour avoir une réponse? C'est de nouveau un point d'interrogation. En ce qui concerne le cannabis, des projets pilote à Aigle, à Renens, un projet «DEPART», sont en train d'être analysés. Mais on ne saura rien de plus. D'autres programmes se sont terminés en 2001, comme celui des élèves-pairs et un autre sur la prévention du tabagisme. Ce dernier est en train d'être analysé, d'être restructuré pour être proposé de nouveau.

(En aparté) Il y a trop de bruit...

Le jeu «Hâte-toi lentement» doit être sur la mauvaise case car ça ne bouge pas beaucoup. Dans les écoles, des associations privées, par exemple la Fondation du Levant, présentaient des animations sur les besoins fondamentaux, le cannabis, les drogues, et des témoignages d'anciens toxicomanes. Malheureusement, ces programmes ont été supprimés par l'Office cantonal des écoles en santé (ODES). Cet office a le projet d'impliquer directement les enseignants. A part une brochure intitulée «Ecole et cannabis», rien n'a été entrepris.

Les chiffres de la consommation de cannabis sont inquiétants: 32% des filles et 40% de garçons de 15 à 24 ans disent avoir déjà consommé du cannabis plusieurs fois. Pour LausannEnsemble, il semble évident que des programmes de prévention doivent être maintenus dans les écoles. Si le Canton supprime sa subvention, ce qui serait vraiment regrettable, ce ne serait pas la première fois que la Ville de Lausanne serait leader. Mais pour cela, il faut que les différents projets à l'étude se concrétisent. Dans ce préavis, tous les projets sont en *stand by*. Il est temps que cela bouge. C'est pourquoi nous n'accepterons pas la réponse à ma motion. LausannEnsemble attend de la Municipalité de véritables mesures de prévention de ces dépendances, déjà trop importantes chez un grand nombre de jeunes de chez nous.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Il n'y a pas si longtemps, j'avais le plaisir de diriger un établissement scolaire lausannois. Pendant mes 15 ans de direction, les préoccupations et les soucis de M^{me} Mireille Cornaz ont été quotidiennement les miens. Ce souci était d'autant plus fort que les enfants, éventuellement concernés par des problèmes de drogue, d'alcool, de tabac, avaient pour moi un nom, un visage. Je me permettrai donc de m'appuyer sur mon expérience professionnelle pour juger de la pertinence du

contenu de ce préavis consacré à la prévention de la consommation de cannabis chez les jeunes.

Lors du débat sur la mise en place d'un local d'injection, quelques conseillères et conseillers ont fait allusion à la modestie de la somme engagée par la Commune dans cette prévention. C'est vrai, la somme est modeste. Néanmoins, la prévention contre les dépendances n'est pas pour autant absente des établissements scolaires. Et pour cause: dès la fin des années 70, les Autorités cantonales ont mis à la disposition des établissements secondaires des médiateurs drogue et une nombreuse documentation. En outre, chaque établissement dispose de collaboratrices ou collaborateurs aptes à orienter les élèves et les parents vers des institutions spécialisées dans la prise en charge de situations individuelles. De plus, au cours des années, divers outils de prévention ont été mis à la disposition des écoles. Une partie d'entre eux sont cités, voire décrits dans le présent préavis. Toutefois, il est vrai qu'au fil du temps, l'expérience acquise a permis de constater que la consommation par les jeunes de cannabis, de tabac, d'alcool, découle souvent de causes telles que le stress, les problèmes familiaux, sociaux, scolaires ou éducatifs, voire psychiques ou même physiques. Une prévention efficace a besoin de l'adhésion et de l'implication des enseignants et des parents. Toute prévention excluant ces deux acteurs est souvent gaspillage d'argent et d'énergie. Pour ces raisons, de manière assez pragmatique et spontanée, des établissements scolaires ont développé une prévention plus globale dont les objectifs sont d'améliorer la santé des élèves et la qualité dans et autour des établissements scolaires, et ceci en associant le plus possible les parents. Le projet de l'Office cantonal des écoles en santé et de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation présenté dans le préavis va tout à fait dans ce sens. Il met l'accent, et ceci est important, sur la permanence de la prévention et sur l'engagement de celles et ceux qui la portent.

J'aimerais encore attirer votre attention sur deux points. Je ne voudrais pas manquer de témoigner ici que tant pour la prévention primaire que secondaire, les relations et la collaboration des établissements scolaires avec le Groupe jeunesse de la Police lausannoise sont excellentes depuis de nombreuses années. Enfin, j'aimerais encore souligner qu'une action de prévention au sein de l'institution scolaire ne portera des fruits que si l'école bénéficie de l'entière confiance de ses partenaires, parents, Autorités et société. Et ceci est notre responsabilité à tous.

En conclusion, le contenu de ce préavis donne satisfaction au groupe socialiste, qui vous invite à en approuver les deux conclusions.

M. Serge Segura (Rad.): – Le moins qu'on puisse dire, c'est que LausannEnsemble ne partage pas les conclusions de M. Rapaz. Il ne partage pas, mais approuvera malgré tout la conclusion principale. Pourquoi? Plus ou moins de guerre lasse, parce qu'un peu c'est mieux que rien du tout. Même si c'est presque rien.

Le fait est que les démarches proposées ici par la Municipalité ne peuvent être comprises que comme un minimum. Et quand je dis «minimum», c'est vraiment le minimum du minimum en matière de prévention du cannabis. Certes, les compétences résident principalement au niveau du Canton. C'est ce qu'on nous a dit en commission. Mais il faut tout de même admettre qu'on ne sent vraiment pas de réelle volonté politique de relever ses manches dans le domaine. Or l'enjeu en cause est sans conteste l'un des plus importants qui soient, dans la mesure où il conditionne, en tout cas en partie, le parcours de vie de nos jeunes. C'est donc tout à fait regrettable que cette volonté fasse défaut. Mais bon...

On aurait pu envisager assez facilement un certain nombre de mesures complémentaires. Sauf erreur, le Théâtre Caméléon a été mentionné en commission. Il donne peu de représentations, mais il n'est pas cher, et on pourrait trouver des sponsors complémentaires pour organiser les représentations nécessaires. De même, la Ligue valaisanne contre la toxicomanie distribue un film qui présente un certain nombre de témoignages. On aurait pu imaginer des projections accompagnées, où des intervenants viendraient expliquer le film et ses conséquences aux élèves. Mais il n'en est rien.

Je déplore aussi que le préavis ne fasse que promettre des mesures en relation avec les autres formes de toxicomanie, drogues, alcool, sans toutefois lever le plus petit bout de rideau en cette matière. La prévention ne semble en effet pas pouvoir se concevoir uniquement en abordant une seule partie du problème, mais seulement avec une vision globale des différentes formes de toxicomanie, ceci d'autant plus au regard du fait que la majorité des gens deviennent polytoxicomanes. Si de futurs préavis devaient venir, le risque serait important que le système complet de prévention n'ait que peu de cohérence et que chaque domaine fasse l'objet de mesures particulières sans lien spécifique avec les autres et surtout – surtout – sans synergie. Or il m'apparaît clairement que la prévention contre les toxicomanies ne peut s'envisager qu'à un niveau stratégique. Il n'en est rien ici et c'est profondément regrettable.

De même, et presque enfin, le préavis est plutôt laconique – encore une fois, et c'est toujours un euphémisme – sur la liaison entre la prévention et la répression des trafics qui s'exercent autour des écoles. La seule réponse donnée à la commission en cette matière est que cette tâche relève de la Brigade de la jeunesse. Soit. Qu'elle fait bien son travail. Encore mieux! Mais on n'a toujours pas vu d'éléments qui auraient peut-être permis à l'entier du système de gagner en efficacité et en cohérence, si on avait intégré cette problématique dans la réflexion. Personnellement, ainsi que tout le groupe LausannEnsemble, je suis convaincu que cette réflexion était nécessaire, et qu'elle l'était à un niveau global.

En définitive, si ce préavis n'est pas catastrophique, il est décevant; il est pauvre, si l'on se réfère aux enjeux concer-

nés. On aurait pu faire plus pour permettre à un vrai système de prévention des toxicomanies de se mettre en place dans nos écoles. Je vous invite, malgré tout, à accepter la première conclusion du préavis, mais à refuser la réponse à la motion Cornaz.

Le président: – Merci, M. Segura. C'est juste le contraire de ce que vous suggérez de faire: la première conclusion est d'accepter la motion et la seconde... Pas de problème...

M. Marc Dunant (Soc.): – Après le vibrant plaidoyer de M. Segura, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Dans notre canton, l'école est de compétence cantonale. Tout ce qui se passe dans les classes est de la compétence des Directions, sous la responsabilité suprême du Département, en mains du Canton. Nous ne pouvons donc qu'exprimer des vœux, nous ne pouvons qu'inviter les directions à prendre cette dimension en compte, mais nous ne pouvons les obliger à rien, c'est important de le préciser. C'est l'Office des écoles en santé (ODES) qui pilote tous ces programmes.

Ensuite, la question de l'âge. M^{me} Cornaz a cité tout à l'heure des chiffres tout à fait impressionnants. Elle a précisé qu'ils concernaient les 15 à 24 ans. Mais, en l'occurrence, nous parlons de prévention dans les écoles. Or la plupart des élèves quittent l'école autour de 15 ans. Nous sommes bien dans une autre catégorie d'âge que celle que M^{me} Cornaz a citée.

Le projet que la Municipalité nous propose de soutenir, en collaboration avec l'ODES, n'est pas «n'importe quoi», puisque cette brochure émane de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme (ISPA). Ces démarches ont été testées, elles sont fondées et ont un immense mérite: elles permettent de développer des partenariats. Sur ce point, je donne raison à M. Segura: la prévention est affaire de partenariat. L'impulsion que nous pouvons donner ce soir en votant ce préavis, c'est que les Directions des établissements se mettent en route, donc que le Service de santé des écoles puisse renforcer sa collaboration avec les Directions des établissements lausannois, afin que sous cette impulsion des partenariats se créent au sein des établissements, ainsi qu'avec les élèves concernés et leurs familles. La prévention n'est possible que là où il y a volonté de la pratiquer, et cette volonté ne peut être construite que sur des partenariats. Je vous invite donc à soutenir les conclusions du préavis proposé par la Municipalité.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – M. Dunant, ce n'est pas vers 17-18 ans que les jeunes commencent à consommer, mais bien avant, à 12 ans déjà, si ce n'est pas plus jeunes. Donc c'est bien pendant la période scolaire qu'il faut déjà intervenir si l'on veut être efficace pour plus tard.

Je suis un peu étonnée... J'ai appris deux trois choses quand M. Rapaz est intervenu, mais lors des travaux de la commission qui avait pris en considération la motion de

M^{me} Cornaz, nous avons été informés que la prévention était au bon vouloir du directeur d'établissement. Maintenant j'entends qu'il y aurait une prévention drogue dans tous les établissements. J'en suis très heureuse, mais alors il faudrait vous entendre, entre vous et le médecin scolaire !

Je suis très heureuse aussi d'entendre que le médiateur drogue donne des adresses d'institutions spécialisées aux parents. Mais, encore une fois, c'est peut-être trop tard. C'était avant qu'il fallait faire de la prévention ! M. Dunant dit que l'école est l'affaire du Canton. La toxicomanie, le local d'injection, c'est aussi une affaire du Canton ! Je ne vois pas pourquoi la Municipalité vient avec un projet communal.

J'ajoute encore que depuis dix ans le taux de THC (delta 9-tétrahydrocannabinol) dans le cannabis a augmenté jusqu'à 18 fois par rapport à ce qu'il était il y a dix ans.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je ne tenais pas à me prononcer sur ce sujet, qui me semble important, et bien traité par la Municipalité dans ce préavis – suffisamment traité dans les limites de ce qu'elle peut faire. Je vais néanmoins répondre à quelques interrogations qui restent en suspens après les diverses interventions sur la marge de manœuvre de la Ville dans ce domaine.

Dans ce préavis, la Ville de Lausanne utilise la très étroite lucarne de compétences dont elle jouit en matière de santé publique concernant la toxicomanie. Elle ne pourrait imaginer faire plus, au niveau des écoles, que la prévention suggérée dans ce préavis. En effet, la santé publique relève du domaine cantonal. La prévention, le maintien de la santé, les dépistages, tout ce qui est de l'ordre de la gestion de la médecine, au cabinet, dans les écoles, dans les entreprises, est de compétence cantonale. Et uniquement cantonale. La Ville, ici, utilise vraiment la seule marge de manœuvre dont elle dispose. Le budget pourrait être deux fois plus important, elle n'aurait pas plus de compétences que ce qu'elle propose ici. C'est important de le dire.

Un avis de droit fédéral a été rendu à propos des locaux d'injection. Ils constituent l'exception, puisqu'il s'agit d'infrastructures financées par une Commune. Ils sont la seule exception touchant directement la santé qui est de compétence communale. Un avis de droit a été émis à ce propos parce qu'il y avait une grosse controverse. Elle a été levée par des juristes compétents dans le domaine. Néanmoins, le reste de la problématique toxicomanie, c'est-à-dire la distribution médicalement assistée d'héroïne, les programmes de suivi, les programmes de répression, les programmes de prévention, restent de compétence strictement cantonale. La seule exception à la règle est le local d'injection, pour des raisons juridiques assez compliquées, dont je vous épargnerai les détails ce soir.

J'ai envie de dire des choses importantes sur le cannabis. D'abord le parcours de vie d'un être humain n'est pas tout noir ou blanc, ses facettes ne sont pas aussi noires ou

blanches que ce qu'on entend ici. Les consommateurs de cannabis sont malheureusement jeunes et malheureusement nombreux. Cependant, aucune étude scientifique à ce jour n'a montré que la simple consommation de cannabis mène directement à une autre toxicomanie, à une polytoxicomanie, et par la suite à un avenir ruiné comme on l'entend ici. Bien sûr, il faut prévenir sa consommation, et là je vais dans le sens de M^{me} Cornaz : il faut prévenir la consommation de cannabis, d'alcool, de tabac. Nous sommes bien d'accord. Quant à moi, tout comme mes collègues du monde médical, je ne considère pas le cannabis comme étant beaucoup plus grave, en termes de santé publique, que l'alcool ou le tabac. Ce préavis ne répond que partiellement à la motion de M^{me} Cornaz. Sur ce point, je suis d'accord, parce que le domaine du tabac et de l'alcool ne relèvent pas non plus de la compétence communale. Il est important de souligner et de rappeler que ce préavis s'en occupe dans la mesure la plus grande que la Ville peut accorder à ce problème.

Je suis d'accord sur un point avec LausannEnsemble : la prévention du deal, contre lequel nous devons lutter efficacement. Chaque fois, nous rappelons que nous aimerions voir prendre des mesures de répression plus fortes. Il s'agit bien d'une compétence communale, mais elle relève d'un autre dicastère, qui n'est pas concerné par le préavis dont nous discutons aujourd'hui.

Pour aller dans le sens de M^{me} Cornaz, je pense que sa motion ne peut pas être entièrement traitée par la Ville, parce qu'elle aborde des thèmes plus vastes, importants certes, mais qui ne sont pas de compétence communale. Je vous invite à accepter ce préavis, qui répond le mieux possible à un sujet qui ne concerne pas directement la Ville de Lausanne.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Deux précisions parce qu'il me semble que je n'ai pas été bien compris par M^{me} Longchamp. Tous les établissements scolaires doivent faire de la prévention et bénéficient de médiateurs. En revanche, les Directions ont la liberté du choix des outils à utiliser : médiateurs, collaborateurs des établissements que sont les infirmières, les organisateurs santé, etc. Je précise encore : le médiateur drogue a un cahier des charges nettement plus vaste que celui que vous avez exposé ici.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Le Canton a un fonds de prévention et celui-ci attend des demandes de la part des Communes ! Donc si la Commune veut bien demander des fonds au Canton, elle les aura ! Ça reviendrait ensuite à la compétence communale.

D'autre part, M^{me} Peters, vous êtes médecin, vous considérez peut-être ce problème à travers une seule lorgnette. Mais quand vous dites qu'il n'y a aucune étude scientifique prouvant que le cannabis n'entraîne pas une dépendance aux autres drogues, je m'excuse, mais certains traités de médecins disent exactement le contraire. Vous savez comme moi, Madame, que le cannabis peut déclencher des

phénomènes de schizophrénie chez les personnes qui y sont prédisposées. Ce n'est quand même pas rien.

Le président : – La discussion générale se poursuit. La parole n'est plus demandée.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – J'ai suivi avec attention vos débats, comme je les ai suivis avec attention au cours des nombreuses heures que nous avons passées ensemble en commission. Parler de prévention est une affaire sérieuse, la consommation de cannabis est un problème sérieux, il ne faut pas le traiter avec amateurisme. La Commune de Lausanne, telle Don Quichotte, ne voulait pas partir pour lutter contre des moulins à vent. Elle a décidé de prendre en main la question de manière globale, je dirais même de manière nationale. Il existe, et vous l'avez toutes et tous dit, des programmes de recherche nationaux.

Nous avons donc consulté ce qui se faisait à l'Office fédéral de la santé publique, nous avons pris acte d'un programme national en matière de prévention, supra-f, que vous connaissez tous. Supra-f est un programme pour la prévention de la dépendance et la promotion de la santé auprès des jeunes en situation à risque. Nous avons regardé ce qu'il proposait aux Communes. Je me permets de lire un passage utile : *«L'intervention précoce est aujourd'hui pratiquée par différents organismes individuels et des professionnels tels que médecins, psychologues scolaires, éducateurs, avocats des mineurs, conseillers professionnels, etc. Elle est trop souvent incohérente et non coordonnée dans le processus et dans la philosophie. Supra-f a démontré l'importance et l'utilité d'un centre de prévention, et le rôle d'assistant stable et de secours bas seuil qu'il peut jouer. Les Communes, précise-t-il, ont besoin d'un guide de planification leur permettant une meilleure mise en place de leur système.»* Parmi les mesures proposées, un certain nombre de lieux de référence. Pour Lausanne, il s'agit de l'Appart des Epinettes, subventionné à 50% par la Ville de Lausanne, et à 50% par le Canton de Vaud.

Concernant la méthode d'intervention dans les écoles, l'Office fédéral de la santé publique a édité – vous l'avez tous lu, vu et mentionné ce soir – un guide à l'intention des enseignants et des établissements scolaires, «Ecole et cannabis», qui propose les mesures figurant dans votre préavis. Ce programme existe, il est national, il est soutenu par l'ISPA, un centre abondamment cité par M^{me} Cornaz dans sa motion. Je pensais qu'elle était contente du travail de cette institution. L'ISPA nous accompagne dans la mise en place de ce programme fédéral. Ce programme «Ecole et cannabis» a reçu l'agrément des autorités cantonales, qui le testent, je le rappelle encore, dans deux établissements secondaires vaudois, à Renens et à Aigle.

Nous avons l'expérience, nous pouvons maintenant examiner des bilans. Toute proposition de prévention ne remplit peut-être pas ses buts, il faut tester, évaluer. Aucun pro-

gramme existant actuellement sur le marché ne stoppe définitivement la consommation de cannabis, quoiqu'en disent les papes de la prévention comme M. Segura lors de son intervention tout à l'heure. Ce programme, bien entendu, a un coût, et nécessite une certaine coordination avec le Canton. Depuis quelque temps, la direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education est en contact direct avec l'Office des écoles en santé et son responsable, le Dr Masserey. Celui-ci, comme porteur de la Loi sur la santé scolaire – une loi cantonale – nous dit : «Lausanne ne doit pas partir seule, nous allons mettre en place un programme de prévention unique et identique dans tout le canton, et c'est celui-ci qu'on vous propose.»

Quelqu'un l'a dit à la tribune : «Il n'y a pas de volonté cantonale, on nous fait des promesses». Nous avons reçu une lettre signée par le chef du Département de la santé et de l'action sociale et par la chef du Département de la formation et de la jeunesse – les membres de la commission ne le savent pas encore, puisque cette lettre date du 22 février 2006 – qui donne aux Communes les indications et la volonté du Canton de Vaud : *«Deux programmes – je cite – seront développés en priorité en raison de leur importance en termes de santé, d'impact à atteindre d'une action en milieu scolaire et de responsabilité de l'école à répondre à ces enjeux de façon pertinente, selon des évidences scientifiques disponibles, cohérentes (unité d'approche) et systématiques à travers l'ensemble du Canton. Seront développées les activités liées à la prévention des dépendances et celles liées à la promotion de l'alimentation saine, prévention dentaire et promotion de l'activité physique. C'est au domaine de la prévention des dépendances que se rattachent les activités liées à la dimension sociale de la qualité de vie des établissements scolaires et des élèves. Elles recevront des moyens supplémentaires dès la rentrée scolaire 2006-2007.»* Nous venons de l'apprendre le 22 février 2006, mais cela entre bien dans le cadre et vous montre que la proposition que nous vous faisons aujourd'hui est cohérente par rapport à une organisation cantonale, aussi bien scientifique, pédagogique, de prévention, que de coûts.

Notre proposition consistait à répartir les interventions dans les établissements à raison de deux par année, ce qui engendre un coût faible, Fr. 8000.– par an, sur quatre ans. Chaque fois, il faudra remettre cette somme au budget pour pouvoir travailler dans tous les établissements. Mais vous avez aussi vu que la répartition financière se fait avec un certain pourcentage pour la Commune et l'autre pourcentage pour le Canton. La Ville de Lausanne ne peut pas engager plus d'argent, parce que ça prêterait toute la somme dont dispose l'ODES. Il nous dit : «On ne va pas faire d'abord tout le programme sur Lausanne parce que votre Conseil communal va vous donner l'argent, et ne rien faire dans le reste du canton.» Il faut y aller tranquillement et je souscris à cette méthode. Dans des discussions que je vous livre ici, j'ai demandé au Dr Masserey, le responsable cantonal de ces programmes, quelles étaient les sommes ou les moyens supplémentaires à disposition. Il m'a dit : «En

fonction des moyens financiers supplémentaires dont nous pourrions disposer au Canton, peut-être pourriez-vous aller plus vite dans votre programme de prévention et que nous pourrions vous donner l'argent nécessaire pour travailler non pas seulement sur deux établissements, mais peut-être sur trois ou quatre.» Entre février et juin – ils sauront de combien ils disposent le 30 juin 2006 – on pourra rajouter Fr. 8000.– ou plus au cas où il y aurait des problèmes de budget pour cette somme; je ne manquerai pas alors d'intervenir auprès de votre Conseil.

Notre programme, comme vous le voyez, est «fédéral compatible», «cantonal compatible». Dans un domaine où nous travaillons ensemble et où nous devons appliquer une loi cantonale, je ne voulais pas développer un programme allant à l'encontre des propositions cantonales. Nous pouvons travailler ensemble, nous sommes d'accord sur les moyens scientifiques, d'accord sur les moyens à mettre en place dans les écoles, donc allons-y! Ce programme est intéressant! Je suis simplement étonné que M^{me} Cornaz, qui est enseignante, dise qu'on ne sait toujours pas ce qui se passera dans les établissements scolaires avec ce programme. C'est bien notre problème! Certains enseignants voient les problèmes de consommation beaucoup trop grands, ils tiennent des discours excessifs! Ils donnent l'impression que tout le monde est en train de fumer en classe à longueur de journée à partir de huit ans. Il y en a aussi d'autres qui ne voient pas assez ce qui se passe. C'est bien par rapport à ce genre de mises en perspective que nous devons être attentifs.

Nous avons montré les chiffres de la délinquance, des incivilités dans les établissements vaudois, aux membres de la commission et à vous autres. Nous vous avons montré les résultats des questionnaires sur l'auto-délinquance reportée réalisés dans les établissements de 8^e année. Pour la consommation de haschich et de marijuana – puisque c'était la question posée – on voit les chiffres que tout le monde connaît: 20,7% d'enfants disent avoir consommé une fois du cannabis. Ce sont les chiffres pour Lausanne. Dans les trois autres districts où cette enquête a eu lieu, on monte à 28,6%. Je vous ai montré ces éléments aussi, parce qu'il y avait toujours la suspicion que c'était à Lausanne que ça consommait, à Lausanne que ça dealait, et à Lausanne qu'on ne faisait rien du tout. Au contraire, c'est déjà plus bas que dans le reste du canton. Ce qui veut dire que les programmes cités par M^{me} Cornaz portent aussi leurs fruits, notamment celui concernant la prévention du tabagisme mis en place par le Service de santé et par les infirmières qui dépendent du D^r Woringer, médecin des écoles, ici présent. Ces programmes sont terminés, nous les avons testés, nous attendons toujours qu'on nous donne les indications pour pouvoir continuer de les mettre en œuvre. Donc, comme vous le voyez, la situation est sous contrôle.

Maintenant, pour que les propositions d'action soient cohérentes et servent vraiment à la prévention, nous nous adaptons aux programmes cantonal, national et fédéral.

Il faut agir sur toutes les consommations, il faut toujours tout relier. Je vous signale que le Canton interdit la vente de cigarettes pour les moins de 18 ans. Ça n'a l'air de rien, mais ça se fait. Les membres de la commission ont également entendu qu'un préavis est prêt par rapport à la consommation d'alcool. Un mandat a été donné à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. Celles et ceux d'entre vous qui font partie de cette fondation savent que ses services travaillent actuellement en vue d'une action de prévention lors des fêtes de fin d'année. Une multitude de programmes sont en place.

Tout ceci, et sans vouloir allonger, pour vous demander de bien vouloir accepter ce préavis. Il marque une volonté politique, une volonté d'agir auprès des jeunes qui fréquentent la scolarité obligatoire. Ne faites pas comme un journal de la place! Quand il a parlé de mon préavis, il est allé questionner des gymnasiens! Pour les gymnasiens, inutile de se demander s'il y a une compétence communale, minime ou pas: il n'y en a absolument aucune! On demande l'avis sur un préavis qui concerne les jeunes jusqu'à 16 ans à des personnes qui ont 19-20 ans. Ce n'est pas possible, c'est comme si on avait interrogé des adultes. Ce programme n'est pas pour eux.

Ce programme marque une volonté politique de travailler avec le Canton, avec la Confédération, et je vous demande ce soir de bien vouloir l'accepter pour le bien de nos enfants.

M. Serge Segura (Rad.): – Navré d'intervenir maintenant, mais je constate, visiblement, que M. le directeur a eu le regard fixé sur ma chemise et qu'il en a attribué la couleur à l'entier de mes vêtements. Ne lui en déplaise, je ne suis pas tout de blanc vêtu et, bien que catholique, je n'ai pas encore été informé d'avoir été élu évêque de Rome. Mais venons-en plus concrètement au fond. Parce que, visiblement, non seulement sa vue a été affectée, mais aussi son ouïe. Je n'ai en effet jamais dit que le programme était mauvais. Ou sinon, c'est vraiment que je fourche. J'ai dit que c'était insuffisant, et je le maintiens. Je constate que M. le directeur nous sort des chiffres en disant que 20,7% de consommateurs en 8^e année, c'est bien, en tout cas ce n'est pas si mal que ça par rapport aux autres districts de l'étude. Moi je dis qu'on se satisfait véritablement de rien du tout, parce que 20,7% c'est énorme, et qu'il faudrait tout faire pour diminuer ce pourcentage. Je remarque aussi qu'il ne m'a pas entendu – ou alors j'ai dû fourcher – parce que je n'ai jamais dit non plus que le programme devait être efficace à 100%. Je suis bien conscient, et tout le monde l'est aussi, qu'aucun programme de prévention n'est complètement efficace. L'objectif, c'est d'atteindre le maximum possible et nous sommes convaincus, dans le groupe LausannEnsemble, qu'on ne fait pas le maximum possible. Donc je constate que c'est dans l'esprit que nous avons un problème, M. le directeur et moi. Nous sommes fondamentalement en désaccord, car pour nous il n'y a pas de volonté politique réelle d'agir.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – J’ai entendu avec intérêt M^{me} Cornaz et M. Segura présenter comme un minimum absolu, et aussi comme une référence, les travaux de l’ODES, l’Office des écoles en santé, et souhaiter que ces projets soient davantage développés et soutenus. Je voudrais leur faire remarquer que tout récemment, au Grand Conseil, un député appartenant à une des formations qui, dans la capitale, composent LausannEnsemble, a proposé la suppression de l’ODES. Je dois à la vérité de dire que, heureusement, un député de la même formation, ancien médecin cantonal, a combattu avec succès cette absurdité. Je ne peux donc que souhaiter à M^{me} Cornaz et à M. Segura d’œuvrer pour le bien public en se faisant entendre aussi au niveau cantonal et dans leurs formations respectives. Je ne peux que souhaiter, pour le bien de tous, que les différentes formations qui composent LausannEnsemble s’entendent véritablement.

Le président: – Je crois qu’il n’y a plus de demande de parole. Ah! M. le directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education. Je me trompais... Vous avez la parole.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education: – Je remercie M. Segura d’avoir précisé sa pensée. Je crois pouvoir dire maintenant qu’en effet, on s’entend sur le programme. «Ce qui manque, c’est la volonté politique...», dit-il. Ça, c’est une appréciation. Mais de la part du municipal en charge de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education, mettre en place un programme qui a l’agrément de la Confédération, du Canton, de la Municipalité, et peut-être ce soir du Conseil communal, c’est marquer une volonté politique, forte de surcroît.

Le président: – Merci. Manifestement, nous sommes arrivés au terme du débat. M^{me} la présidente-rapportrice, pouvez-vous nous dire comment la commission s’est prononcée, s’il vous plaît?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Au vote, la commission s’est exprimée comme suit. S’agissant de la réponse municipale à la motion de M^{me} Mireille Cornaz, 6 votes l’ont approuvée et 3 votes se sont positionnés contre. S’agissant du crédit spécial de fonctionnement, il a été accepté à l’unanimité.

Le président: – Je vous fais voter les deux conclusions séparément, évidemment. Celles et ceux qui approuvent la réponse municipale à la motion de M^{me} Mireille Cornaz le font savoir en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Je crois que la majorité est assez nette en faveur de la réponse municipale. Conclusion 2: de voter un crédit spécial de Fr. 8100.–... Je vous épargne la déclinaison en postes et sous-postes. Celles et ceux qui acceptent ce crédit spécial de fonctionnement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 3 abstentions, ce crédit spécial de fonctionnement est accepté. L’objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/70 de la Municipalité, du 29 septembre 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

1. d’approuver la réponse municipale à la motion de M^{me} Mireille Cornaz du 13 mai 2003 «Fumée, alcool, cannabis... délinquance» demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance, admise partiellement;

2. de voter un crédit spécial de fonctionnement 2006 de Fr. 8100.–:

• 5400.301 traitements	3500.–
• 5400.303 cotisations AVS et AC	200.–
• 5400.304 cotisations à la Caisse de pensions	400.–
• 5400.310 journaux et documentation	200.–
• 5400.318 autres prestations de tiers	3800.–

montant qui sera intégré ensuite dans le budget annuel jusqu’en 2009.

Le président: – Je crois que nous allons prendre la pause maintenant, jusqu’à 20 h 15. Le syndic sera de retour et nous pourrons parler du préavis N° 2005/53.

La séance est interrompue à 19 h 40.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d’arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s’abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16